



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 023.41.18.89 à 92 Fax : 023.41.18.76 C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER BADR : Rib 00 300 060000201930048 ETRANGER : (Compte devises) BADR : 003 00 060000014720242
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**DECRETS**

Décret présidentiel n° 22-02 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la Présidence de la République.....	4
Décret présidentiel n° 22-03 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.....	4
Décret exécutif n° 22-04 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au Premier ministre.....	8
Décret exécutif n° 22-05 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des finances.....	12
Décret exécutif n° 22-06 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.....	35
Décret exécutif n° 22-07 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la justice, garde des sceaux.....	54
Décret exécutif n° 22-08 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'énergie et des mines.	64
Décret exécutif n° 22-09 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables.....	68
Décret exécutif n° 22-10 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des moudjahidine et des ayants-droit.....	70
Décret exécutif n° 22-11 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.....	74
Décret exécutif n° 22-12 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'éducation nationale.....	78
Décret exécutif n° 22-13 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.....	84
Décret exécutif n° 22-14 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.....	89
Décret exécutif n° 22-15 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de la culture et des arts.....	93
Décret exécutif n° 22-16 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la jeunesse et des sports.....	97
Décret exécutif n° 22-17 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la numérisation et des statistiques.....	101
Décret exécutif n° 22-18 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la poste et des télécommunications.....	103
Décret exécutif n° 22-19 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.....	106

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif n° 22-20 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'industrie.....	110
Décret exécutif n° 22-21 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'agriculture et du développement rural.....	114
Décret exécutif n° 22-22 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.....	122
Décret exécutif n° 22-23 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du commerce et de la promotion des exportations.....	128
Décret exécutif n° 22-24 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la communication.....	134
Décret exécutif n° 22-25 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des travaux publics.....	137
Décret exécutif n° 22-26 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des transports.....	141
Décret exécutif n° 22-27 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique...	145
Décret exécutif n° 22-28 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du tourisme et de l'artisanat.....	150
Décret exécutif n° 22-29 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la santé.....	154
Décret exécutif n° 22-30 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale....	158
Décret exécutif n° 22-31 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre des relations avec le Parlement.....	165
Décret exécutif n° 22-32 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de l'environnement.....	167
Décret exécutif n° 22-33 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la pêche et des productions halieutiques.....	171
Décret exécutif n° 22-34 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'industrie pharmaceutique.....	175

DECRETS

Décret présidentiel n° 22-02 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quinze milliards deux cent un millions deux cent vingt-quatre mille dinars (15.201.224.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la Présidence de la République, sont répartis conformément au tableau annexé à l'original du présent décret et subdivisés comme suit :

Section I :

Présidence de la République
(Secrétariat général) : 13.826.594.000 DA.

Section II :

Secrétariat général du Gouvernement : 594.857.000 DA.

Section III :

Haut commissariat à l'amazighité : 103.259.000 DA.

Section IV :

El-Haras El-Djamhouri : 14.000.000 DA.

Section V :

Médiateur de la République : 662.514.000 DA.

Art. 2. — La gestion des crédits figurant à chacune des sections citées ci-dessus, est assurée, respectivement, par :

- le secrétaire général de la Présidence de la République,
- le secrétaire général du Gouvernement,
- le haut commissaire à l'amazighité,
- le commandant d'El-Haras El-Djamhouri,
- le médiateur de la République.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.



Décret présidentiel n° 22-03 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-deux milliards sept cent seize millions neuf cent huit mille dinars (42.716.908.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022,
au ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	626.763.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	697.305.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	132.570.000
	Total de la 1ère partie.....	1.456.638.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	1.000.000
	Total de la 2ème partie.....	1.200.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	12.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	510.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	84.000.000
	Total de la 3ème partie.....	606.540.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	247.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	3.040.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	32.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	348.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	4.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	10.560.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	7.980.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	653.890.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	200.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	200.000.000
	6 ^{ème} Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-02	Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales.....	40.000.000
36-03	Subvention au centre culturel algérien à Paris.....	147.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	187.000.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales.....	2.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	2.000.000
	Total du titre III.....	3.107.268.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2 ^{ème} Partie <i>Action internationale</i>	
42-01	Participation aux organismes internationaux.....	3.000.000.000
42-03	Coopération internationale.....	4.500.000.000
42-04	Action maghrébine.....	1.500.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	7.501.500.000
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation à l'étranger.....	4.400.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	4.400.000.000
	Total du titre IV.....	11.901.500.000
	Total de la sous-section I.....	15.008.768.000
	SOUS-SECTION II SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services à l'étranger — Traitements d'activités.....	1.177.258.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses.....	9.286.800.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	8.480.200.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	18.944.258.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial.....	45.782.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale.....	2.061.700.000
	Total de la 3ème partie.....	2.107.482.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais.....	1.254.400.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier.....	183.120.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures.....	136.250.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes.....	1.244.000.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement.....	5.450.000
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile.....	318.280.000
34-93	Services à l'étranger — Loyers.....	2.430.400.000
	Total de la 4ème partie.....	5.571.900.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles.....	490.500.000
	Total de la 5ème partie.....	490.500.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-21	Services à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses.....	244.000.000
37-22	Services à l'étranger — Dépenses imprévues.....	250.000.000
	Total de la 7ème partie.....	494.000.000
	Total du titre III.....	27.608.140.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie <i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-91	Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger.....	100.000.000
	Total de la 6ème partie.....	100.000.000
	Total du titre IV.....	100.000.000
	Total de la sous-section II.....	27.708.140.000
	Total de la section I.....	42.716.908.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.....	42.716.908.000

Décret exécutif n° 22-04 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au Premier ministre.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards cinq cent cinquante-et-un millions sept cent vingt-sept mille dinars (4.551.727.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au Premier ministre, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, aux services du Premier ministre

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Premier ministre — Traitements d'activités.....	206.000.000
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses.....	377.500.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	110.000.000
	Total de la 1ère partie.....	693.500.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Premier ministre — Pensions de service et pour dommages corporels.....	7.500.000
	Total de la 2ème partie.....	7.500.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Premier ministre – Prestations à caractère familial.....	4.900.000
33-02	Premier ministre – Prestations facultatives.....	25.000
33-03	Premier ministre – Sécurité sociale.....	146.075.000
33-04	Premier ministre – Contribution aux œuvres sociales.....	16.416.000
	Total de la 3ème partie.....	167.416.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Premier ministre – Remboursement de frais.....	220.000.000
34-02	Premier ministre – Matériel et mobilier.....	15.000.000
34-03	Premier ministre – Fournitures.....	10.000.000
34-04	Premier ministre – Charges annexes.....	43.350.000
34-05	Premier ministre – Habillement.....	3.000.000
34-06	Premier ministre – Frais de fonctionnement de la résidence officielle du Premier ministre.....	1.425.000
34-07	Premier ministre – Frais de travaux et de séjour d'experts nationaux et/ou étrangers.....	4.500.000
34-08	Premier ministre – Frais de gestion des services communs de la résidence d'Etat du Club des Pins.....	3.325.000
34-80	Premier ministre – Parc automobile.....	40.000.000
34-92	Premier ministre – Loyers.....	156.000.000
34-97	Premier ministre – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	17.000
	Total de la 4ème partie.....	496.617.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Premier ministre – Entretien des immeubles.....	14.000.000
	Total de la 5ème partie.....	14.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Premier ministre – Dépenses diverses.....	5.000.000
37-02	Premier ministre – Organisation de conférences et séminaires.....	20.000.000
37-06	Frais de fonctionnement du comité national de prévention et de lutte contre la traite des personnes.....	9.525.000
37-10	Dépenses relatives à la communication institutionnelle.....	100.000.000
37-11	Dépenses relatives au fonctionnement de la commission de bonne gouvernance.....	14.000.000
	Total de la 7ème partie.....	148.525.000
	Total du titre III.....	1.527.558.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
2 ^{ème} Partie		
<i>Action internationale</i>		
42-02	Participation de l'Algérie à l'exposition universelle Dubai 2020 (Emirats Arabes Unis).....	60.000.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	60.000.000
3 ^{ème} Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Premier ministre — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	2.500.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	2.500.000
4 ^{ème} Partie		
<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>		
44-01	Contribution à la résidence d'Etat du Sahel.....	320.000.000
44-02	Contribution à l'agence spatiale algérienne (ASAL).....	1.300.000.000
44-03	Contribution au commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.....	84.450.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	1.704.450.000
	Total du titre IV.....	1.766.950.000
	Total de la sous-section I.....	3.294.508.000
	Total de la section I.....	3.294.508.000
SECTION II		
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1 ^{ère} Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>		
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	352.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	555.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	36.800.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	943.800.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale – Rentes d'accidents du travail.....	10.000
32-02	Administration centrale – Pensions de service et pour dommages corporels.....	780.000
	Total de la 2ème partie.....	790.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	7.000.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	20.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	226.750.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	25.733.000
	Total de la 3ème partie.....	259.503.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	6.400.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	3.236.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	4.000.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	26.500.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	200.000
34-82	Administration centrale – Parc automobile.....	1.280.000
34-96	Administration centrale – Loyers.....	1.500.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	43.126.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles.....	3.000.000
	Total de la 5ème partie.....	3.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale – Organisation de conférences et séminaires.....	1.000.000
	Total de la 7ème partie.....	1.000.000
	Total du titre III.....	1.251.219.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation.....	6.000.000
	Total de la 3ème partie.....	6.000.000
	Total du titre IV.....	6.000.000
	Total de la sous-section II.....	1.257.219.000
	Total de la section II.....	1.257.219.000
	Total des crédits ouverts au Premier ministre.....	4.551.727.000

Décret exécutif n° 22-05 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des finances.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingt-douze milliards neuf cent vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-seize mille dinars (92.928.896.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aimene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre des finances

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	690.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	1.175.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	134.000.000
	Total de la 1ère partie.....	1.999.000.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	225.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	1.900.000
	Total de la 2ème partie.....	2.125.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	8.900.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	40.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	466.250.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	43.800.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	518.990.000
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	85.000.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	2.880.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	9.000.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	76.330.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	1.400.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	6.960.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	2.400.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	20.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	183.990.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles.....	170.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	170.000.000
	6 ^{ème} Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.).....	175.000.000
36-06	Subvention à la cellule de traitement du renseignement financier.....	62.000.000
36-09	Subvention à l'école nationale du Trésor.....	16.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	253.000.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale – Conférences et séminaires.....	1.100.000
37-03	Administration centrale – Etudes.....	3.000.000
37-04	Administration centrale – Frais de fonctionnement du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation.....	3.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	7.100.000
	Total du titre III.....	3.134.205.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie <i>Action internationale</i>	
42-03	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux.....	2.600.000
	Total de la 2ème partie.....	2.600.000
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	66.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.....	10.000
	Total de la 3ème partie.....	66.010.000
	4ème Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'institut supérieur de gestion et de planification.....	100.000.000
	Total de la 4ème partie.....	100.000.000
	Total du titre IV.....	168.610.000
	Total de la sous-section I.....	3.302.815.000
	Total de la section I.....	3.302.815.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Direction générale de la comptabilité — Traitements d'activités.....	158.000.000
31-02	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses.....	180.000.000
31-03	Direction générale de la comptabilité — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	15.000.000
	Total de la 1ère partie.....	353.000.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-01	Direction générale de la comptabilité — Rentes d'accidents du travail.....	21.000
32-02	Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels.....	500.000
	Total de la 2ème partie.....	521.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial.....	3.000.000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives.....	20.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale.....	85.000.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales.....	10.100.000
	Total de la 3ème partie.....	98.120.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais.....	5.000.000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier.....	48.000.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures.....	30.000.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes.....	120.000.000
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement.....	392.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile.....	2.400.000
34-92	Direction générale de la comptabilité — Loyers.....	800.000
34-97	Direction générale de la comptabilité — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	206.602.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles.....	6.000.000
	Total de la 5ème partie.....	6.000.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires.....	3.000.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil national de la comptabilité.....	44.000.000
37-04	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement de la commission de supervision des assurances.....	3.000.000
37-05	Direction générale de la comptabilité — Frais de mise en œuvre de la modernisation des systèmes du Trésor.....	40.000.000
	Total de la 7ème partie.....	90.000.000
	Total du titre III.....	754.243.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	15.000.000
	Total de la 3ème partie.....	15.000.000
	Total du titre IV.....	15.000.000
	Total de la sous-section I.....	769.243.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Directions régionales du Trésor — Traitements d'activités.....	5.000.000.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses.....	6.400.000.000
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.200.000.000
	Total de la 1ère partie.....	12.600.000.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail.....	200.000
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages corporels.....	4.000.000
	Total de la 2ème partie.....	4.200.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Directions régionales du Trésor – Prestations à caractère familial.....	150.000.000
33-12	Directions régionales du Trésor – Prestations facultatives.....	260.000
33-13	Directions régionales du Trésor – Sécurité sociale.....	2.850.000.000
33-14	Directions régionales du Trésor – Contribution aux œuvres sociales.....	317.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	3.317.260.000
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Directions régionales du Trésor – Remboursement de frais.....	40.000.000
34-12	Directions régionales du Trésor – Matériel et mobilier.....	32.800.000
34-13	Directions régionales du Trésor – Fournitures.....	120.000.000
34-14	Directions régionales du Trésor – Charges annexes.....	260.000.000
34-15	Directions régionales du Trésor – Habillement.....	3.100.000
34-91	Directions régionales du Trésor – Parc automobile.....	16.000.000
34-93	Directions régionales du Trésor – Loyers.....	3.500.000
34-98	Directions régionales du Trésor – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	50.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	475.450.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Directions régionales du Trésor – Entretien des immeubles.....	60.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	60.000.000
	Total du titre III.....	16.456.910.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Directions régionales du Trésor – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation.....	100.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	100.000.000
	Total du titre IV.....	100.000.000
	Total de la sous-section II.....	16.556.910.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	7.000.000
	Total de la 1ère partie.....	7.000.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures.....	240.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes.....	619.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement.....	24.000
	Total de la 4ème partie.....	883.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	643.000
	Total de la 5ème partie.....	643.000
	Total du titre III.....	8.526.000
	Total de la sous-section III.....	8.526.000
	Total de la section II.....	17.334.679.000
	SECTION III DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Direction générale des douanes — Traitements d'activités.....	5.348.000.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses.....	8.395.400.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	299.000.000
	Total de la 1ère partie.....	14.042.400.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail.....	1.665.000
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages corporels.....	24.400.000
	Total de la 2ème partie.....	26.065.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Direction générale des douanes — Prestations à caractère familial.....	220.000.000
33-02	Direction générale des douanes — Prestations facultatives.....	400.000
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale.....	3.435.250.000
33-04	Direction générale des douanes — Contribution aux œuvres sociales.....	386.000.000
	Total de la 3ème partie.....	4.041.650.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais.....	19.000.000
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier.....	18.535.000
34-03	Direction générale des douanes — Fournitures.....	15.265.000
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes.....	8.925.000
34-05	Direction générale des douanes — Habillement.....	300.300.000
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation.....	2.800.000
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile.....	4.320.000
34-92	Direction générale des douanes — Loyers.....	1.500.000
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	370.655.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles.....	11.000.000
	Total de la 5ème partie.....	11.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses.....	400.000
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires.....	3.400.000
	Total de la 7ème partie.....	3.800.000
	Total du titre III.....	18.495.570.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	37.500.000
	Total de la 3ème partie.....	37.500.000
	Total du titre IV.....	37.500.000
	Total de la sous-section I.....	18.533.070.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement de frais.....	40.000.000
34-12	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier.....	41.635.000
34-13	Services déconcentrés des douanes — Fournitures.....	37.600.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes.....	325.415.000
34-15	Services déconcentrés des douanes — Habillement.....	1.200.000
34-16	Services déconcentrés des douanes — Alimentation.....	220.000.000
34-91	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile.....	100.000.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers.....	40.000.000
34-98	Services déconcentrés des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	805.860.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés des douanes — Entretien des immeubles.....	130.000.000
	Total de la 5ème partie.....	130.000.000
	Total du titre III.....	935.860.000
	Total de la sous-section II.....	935.860.000
	Total de la section III.....	19.468.930.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Direction générale des impôts – Traitements d'activités.....	460.000.000
31-02	Direction générale des impôts – Indemnités et allocations diverses.....	550.450.000
31-03	Direction générale des impôts – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	52.000.000
	Total de la 1ère partie.....	1.062.450.000
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-01	Direction générale des impôts – Rentes d'accidents du travail.....	55.000
32-02	Direction générale des impôts – Pensions de service et pour dommages corporels.....	10.000
	Total de la 2ème partie.....	65.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Direction générale des impôts – Prestations à caractère familial.....	10.000.000
33-02	Direction générale des impôts – Prestations facultatives.....	40.000
33-03	Direction générale des impôts – Sécurité sociale.....	251.236.000
33-04	Direction générale des impôts – Contribution aux œuvres sociales.....	28.300.000
	Total de la 3ème partie.....	289.576.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Direction générale des impôts – Remboursement de frais.....	33.000.000
34-02	Direction générale des impôts – Matériel et mobilier.....	6.048.000
34-03	Direction générale des impôts – Fournitures.....	156.000.000
34-04	Direction générale des impôts – Charges annexes.....	18.000.000
34-05	Direction générale des impôts – Habillement.....	900.000
34-90	Direction générale des impôts – Parc automobile.....	6.800.000
34-92	Direction générale des impôts – Loyers.....	1.000.000
34-97	Direction générale des impôts – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	221.758.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles.....	7.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	7.000.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Direction générale des impôts — Conférences et séminaires.....	1.900.000
37-03	Frais de fonctionnement du conseil national de la fiscalité.....	1.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	2.900.000
	Total du titre III.....	1.583.749.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	30.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	30.000.000
	Total du titre IV.....	30.000.000
	Total de la sous-section I.....	1.613.749.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Traitements d'activités.....	7.300.000.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses.....	8.500.000.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.620.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	17.420.000.000
	2 ^{ème} Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail.....	600.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels.....	10.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	610.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial.....	238.000.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives.....	10.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale.....	3.950.000.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales.....	435.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	4.623.010.000
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais.....	110.000.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier.....	33.280.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures.....	53.600.000
34-14	Services déconcentrés des impôts — Charges annexes.....	300.000.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement.....	4.900.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile.....	27.200.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers.....	31.000.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	500.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	560.480.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles.....	140.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	140.000.000
	Total du titre III.....	22.744.100.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Services déconcentrés des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	140.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	140.000.000
	Total du titre IV.....	140.000.000
	Total de la sous-section II.....	22.884.100.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	245.000.000
	Total de la 1ère partie.....	245.000.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures.....	4.000.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes.....	68.000.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement.....	493.000
	Total de la 4ème partie.....	72.493.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	33.000.000
	Total de la 5ème partie.....	33.000.000
	Total du titre III.....	350.493.000
	Total de la sous-section III.....	350.493.000
	Total de la section IV.....	24.848.342.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Direction générale du domaine national — Traitements d'activités.....	128.000.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.....	153.816.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	39.073.000
	Total de la 1ère partie.....	320.889.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-02	Direction générale du domaine national – Pensions de service et pour dommages corporels.....	10.000
	Total de la 2ème partie.....	10.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Direction générale du domaine national – Prestations à caractère familial.....	3.500.000
33-02	Direction générale du domaine national – Prestations facultatives.....	20.000
33-03	Direction générale du domaine national – Sécurité sociale.....	70.400.000
33-04	Direction générale du domaine national – Contribution aux œuvres sociales.....	8.332.000
	Total de la 3ème partie.....	82.252.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Direction générale du domaine national – Remboursement de frais.....	4.200.000
34-02	Direction générale du domaine national – Matériel et mobilier.....	4.040.000
34-03	Direction générale du domaine national – Fournitures.....	6.240.000
34-04	Direction générale du domaine national – Charges annexes.....	12.000.000
34-05	Direction générale du domaine national – Habillement.....	472.000
34-90	Direction générale du domaine national – Parc automobile.....	5.000.000
34-97	Direction générale du domaine national – Frais judiciaires – Frais d’expertise – Indemnités dues par l’Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	31.962.000
	5ème Partie <i>Travaux d’entretien</i>	
35-01	Direction générale du domaine national – Entretien des immeubles.....	7.900.000
	Total de la 5ème partie.....	7.900.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Direction générale du domaine national – Conférences et séminaires.....	2.000.000
	Total de la 7ème partie.....	2.000.000
	Total du titre III.....	445.013.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Direction générale du domaine national – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation.....	1.700.000
	Total de la 3ème partie.....	1.700.000
	Total du titre IV.....	1.700.000
	Total de la sous-section I.....	446.713.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés du domaine national – Traitements d'activités.....	4.762.000.000
31-12	Services déconcentrés du domaine national – Indemnités et allocations diverses.....	5.700.000.000
31-13	Services déconcentrés du domaine national – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale...	1.276.619.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	11.738.619.000
	2 ^{ème} Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés du domaine national – Rentes d'accidents du travail.....	100.000
32-12	Services déconcentrés du domaine national – Pensions de service et pour dommages corporels.....	20.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	120.000
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés du domaine national – Prestations à caractère familial.....	170.000.000
33-12	Services déconcentrés du domaine national – Prestations facultatives.....	300.000
33-13	Services déconcentrés du domaine national – Sécurité sociale.....	2.615.500.000
33-14	Services déconcentrés du domaine national – Contribution aux œuvres sociales.....	265.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	3.050.800.000
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés du domaine national – Remboursement de frais.....	152.000.000
34-12	Services déconcentrés du domaine national – Matériel et mobilier.....	120.600.000
34-13	Services déconcentrés du domaine national – Fournitures.....	133.600.000
34-14	Services déconcentrés du domaine national – Charges annexes.....	182.750.000
34-15	Services déconcentrés du domaine national – Habillement.....	7.500.000
34-91	Services déconcentrés du domaine national – Parc automobile.....	86.700.000
34-93	Services déconcentrés du domaine national – Loyers.....	5.000.000
34-98	Services déconcentrés du domaine national – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	688.160.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles.....	87.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	87.000.000
	Total du titre III.....	15.564.699.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Services déconcentrés du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	90.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	90.000.000
	Total du titre IV.....	90.000.000
	Total de la sous-section II.....	15.654.699.000
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	50.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	50.000.000
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures.....	688.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes.....	14.450.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement.....	215.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	15.353.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	10.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	10.000.000
	Total du titre III.....	75.353.000
	Total de la sous-section III.....	75.353.000
	Total de la section V.....	16.176.765.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Direction générale du budget – Traitements d'activités.....	317.000.000
31-02	Direction générale du budget – Indemnités et allocations diverses.....	439.800.000
31-03	Direction générale du budget – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	27.000.000
	Total de la 1ère partie.....	783.800.000
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-02	Direction générale du budget – Pensions de service et pour dommages corporels....	1.000
	Total de la 2ème partie.....	1.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Direction générale du budget – Prestations à caractère familial.....	3.700.000
33-02	Direction générale du budget – Prestations facultatives.....	39.000
33-03	Direction générale du budget – Sécurité sociale.....	189.200.000
33-04	Direction générale du budget – Contribution aux œuvres sociales.....	17.530.000
	Total de la 3ème partie.....	210.469.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Direction générale du budget – Remboursement de frais.....	7.500.000
34-02	Direction générale du budget – Matériel et mobilier.....	9.500.000
34-03	Direction générale du budget – Fournitures.....	11.000.000
34-04	Direction générale du budget – Charges annexes.....	4.000.000
34-05	Direction générale du budget – Habillement.....	300.000
34-90	Direction générale du budget – Parc automobile.....	9.000.000
34-92	Direction générale du budget – Loyers.....	560.000
34-97	Direction générale du budget – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	41.870.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles.....	7.500.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	7.500.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires.....	3.300.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de finances.....	7.000.000
37-05	Direction générale du budget — Etudes.....	11.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	21.300.000
	Total du titre III.....	1.064.940.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	26.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	26.000.000
	Total du titre IV.....	26.000.000
	Total de la sous-section I.....	1.090.940.000
	SOUS-SECTION II DIRECTIONS REGIONALES DU BUDGET	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Directions régionales du budget — Traitements d'activités.....	2.337.000.000
31-12	Directions régionales du budget — Indemnités et allocations diverses.....	2.947.000.000
31-13	Directions régionales du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	195.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	5.479.000.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Directions régionales du budget — Rentes d'accidents du travail.....	100.000
32-12	Directions régionales du budget — Pensions de service et pour dommages corporels.....	1.000
	Total de la 2ème partie.....	101.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Directions régionales du budget — Prestations à caractère familial.....	54.000.000
33-12	Directions régionales du budget — Prestations facultatives.....	70.000
33-13	Directions régionales du budget — Sécurité sociale.....	1.322.500.000
33-14	Directions régionales du budget — Contribution aux œuvres sociales.....	140.900.000
	Total de la 3ème partie.....	1.517.470.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Directions régionales du budget — Remboursement de frais.....	15.000.000
34-12	Directions régionales du budget — Matériel et mobilier.....	29.360.000
34-13	Directions régionales du budget — Fournitures.....	27.440.000
34-14	Directions régionales du budget — Charges annexes.....	32.900.000
34-15	Directions régionales du budget — Habillement.....	1.279.000
34-91	Directions régionales du budget — Parc automobile.....	6.000.000
34-93	Directions régionales du budget — Loyers.....	3.600.000
34-98	Directions régionales du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	15.000
	Total de la 4ème partie.....	115.594.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Directions régionales du budget — Entretien des immeubles.....	10.000.000
	Total de la 5ème partie.....	10.000.000
	Total du titre III.....	7.122.165.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Directions régionales du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	70.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	70.000.000
	Total du titre IV.....	70.000.000
	Total de la sous-section II.....	7.192.165.000
	SOUS-SECTION III DIRECTIONS DE LA PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGETAIRES DE WILAYAS TITRE III MOYENS DES SERVICES 1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Traitements d'activités.....	794.000.000
31-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Indemnités et allocations diverses.....	974.342.000
31-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	190.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	1.958.342.000
	2 ^{ème} Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Rentes d'accidents du travail.....	1.000
32-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Pensions de service et pour dommages corporels.....	100.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	101.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Prestations à caractère familial.....	27.000.000
33-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Prestations facultatives.....	48.000
33-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Sécurité sociale.....	445.000.000
33-24	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Contribution aux œuvres sociales.....	43.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	515.048.000
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Remboursement de frais.....	13.000.000
34-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Matériel et mobilier.....	16.000.000
34-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Fournitures.....	24.000.000
34-24	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Charges annexes.....	34.350.000
34-25	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Habillement.....	1.200.000
34-81	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Parc automobile.....	14.000.000
34-95	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Loyers.....	500.000
34-96	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	70.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	103.120.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Entretien des immeubles.....	9.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	9.000.000
	Total du titre III.....	2.585.611.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	35.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	35.000.000
	Total du titre IV.....	35.000.000
	Total de la sous-section III.....	2.620.611.000
	Total de la section VI.....	10.903.716.000
	SECTION VII INSPECTION GENERALE DES FINANCES SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Inspection générale des finances — Traitements d'activités.....	260.000.000
31-02	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses.....	350.000.000
31-03	Inspection générale des finances — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	38.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	648.000.000
	2 ^{ème} Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Inspection générale des finances — Rentes d'accidents du travail.....	Mémoire
32-02	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages corporels.....	10.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	10.000
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial.....	3.500.000
33-02	Inspection générale des finances — Prestations facultatives.....	30.000
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale.....	150.000.000
33-04	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales.....	15.650.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	169.180.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais.....	50.000.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier.....	1.300.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures.....	3.760.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes.....	7.000.000
34-05	Inspection générale des finances — Habillement.....	200.000
34-90	Inspection générale des finances — Parc automobile.....	3.200.000
34-92	Inspection générale des finances — Loyers.....	10.000
34-97	Inspection générale des finances — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	9.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	65.479.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles.....	3.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	3.000.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires.....	1.400.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	1.400.000
	Total du titre III.....	887.069.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	6.580.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	6.580.000
	Total du titre IV.....	6.580.000
	Total de la sous-section I.....	893.649.000
	Total de la section VII.....	893.649.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances.....	92.928.896.000

Décret exécutif n° 22-06 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre des finances,
Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;
Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;
Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq cent quatre-vingt-cinq milliards trois cent soixante-dix millions cinquante-neuf mille dinars (585.370.059.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	775.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	1.212.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	96.000.000
	Total de la 1ère partie.....	2.083.000.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	5.000.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	16.500.000
	Total de la 2ème partie.....	21.500.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	15.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	560.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	500.875.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	41.000.000
	Total de la 3ème partie.....	557.435.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^{ème} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	54.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	450.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	392.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	45.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	7.200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	13.649.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	3.000.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	964.859.000
	5 ^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	65.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	65.000.000
	6 ^{ème} Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT).....	72.000.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC).....	750.000.000
36-04	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Béchar.....	78.000.000
36-05	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran.....	92.000.000
36-06	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Ouargla.....	72.000.000
36-08	Subvention à l'école nationale d'administration (ENA).....	390.000.000
36-09	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Djelfa.....	72.000.000
36-10	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Constantine.....	72.000.000
36-11	Subvention à la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales.....	50.000.000
36-13	Subvention à l'école nationale des ingénieurs de la ville	280.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	1.928.000.000
	7 ^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses.....	10.000.000
37-03	Administration centrale — Etat civil.....	3.200.000.000
37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	20.000.000
37-07	Contribution au fonds de solidarité des collectivités locales.....	150.000.000.000
37-10	Financement du redéploiement des agents de la garde communale.....	5.000.000.000
37-19	Frais liés aux opérations de rapatriement des migrants illégaux.....	1.000.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	159.230.000.000
	Total du titre III.....	164.849.794.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3ème Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	60.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.....	25.000.000
	Total de la 3ème partie.....	85.000.000
4ème Partie		
<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>		
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG).....	480.000.000
44-02	Contribution à l'office des parcs des sports et de loisirs de la wilaya d'Alger (OPLA)..	81.000.000
44-03	Contribution à l'agence nationale de l'aménagement et à l'attractivité des territoires (ANAAT).....	9.000.000
44-04	Contribution au parc animalier et de loisirs de Brabtia.....	80.000.000
	Total de la 4ème partie.....	650.000.000
6ème Partie		
<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>		
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'évènements calamiteux ou de sinistres.....	Mémoire
46-03	Indemnisation des victimes non-salariées d'actes de terrorisme.....	11.000.000.000
	Total de la 6ème partie.....	11.000.000.000
	Total du titre IV.....	11.735.000.000
	Total de la sous-section I.....	176.584.794.000
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités.....	12.250.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	13.000.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	3.440.000.000
	Total de la 1ère partie.....	28.690.000.000
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail.....	3.045.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels.....	550.000.000
	Total de la 2ème partie.....	553.045.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	570.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives.....	1.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	6.450.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	636.147.000
	Total de la 3ème partie.....	7.657.147.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	250.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	5.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	18.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	150.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	15.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	40.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	1.300.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	384.000
	Total de la 4ème partie.....	479.684.000
5ème Partie		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	70.000.000
	Total de la 5ème partie.....	70.000.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-13	Services déconcentrés de l'Etat – Organisation de l'Achaba.....	3.000.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat – Etat civil.....	60.000.000
37-16	Services déconcentrés de l'Etat – Programme spécial en faveur des wilayas de l'Extrême Sud.....	30.000.000
37-17	Services déconcentrés de l'Etat – Secours aux familles nomades des wilayas d'Adrar, Tamenghasset, Tindouf et Illizi.....	200.000.000
	Total de la 7ème partie.....	293.000.000
	Total du titre III.....	37.742.876.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3 ^{ème} Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels.....	60.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	60.000.000
6 ^{ème} Partie		
<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>		
46-11	Indemnisation des victimes non-salariées d'actes de terrorisme.....	7.000.000.000
46-12	Indemnisation des victimes et des ayants droit des victimes des événements ayant accompagné le mouvement pour le parachèvement de l'identité nationale.....	130.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	7.130.000.000
	Total du titre IV.....	7.190.000.000
	Total de la sous-section II.....	44.932.876.000
SOUS-SECTION III		
DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1 ^{ère} Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>		
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Traitements d'activités.....	2.701.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses.....	1.225.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	3.926.000
2 ^{ème} Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels.....	5.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	5.000
3 ^{ème} Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial.....	32.000
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale.....	983.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	1.015.000
4 ^{ème} Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de frais.....	160.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	160.000
	Total du titre III.....	5.106.000
	Total de la sous-section III.....	5.106.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION V	
	DELEGATION NATIONALE AUX RISQUES MAJEURS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-61	Délégation nationale aux risques majeurs – Traitements d'activités.....	22.000.000
31-62	Délégation nationale aux risques majeurs – Indemnités et allocations diverses.....	30.000.000
31-63	Délégation nationale aux risques majeurs – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	4.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	56.000.000
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-61	Délégation nationale aux risques majeurs – Prestations à caractère familial.....	100.000
33-63	Délégation nationale aux risques majeurs – Sécurité sociale.....	13.000.000
33-64	Délégation nationale aux risques majeurs – Contribution aux œuvres sociales.....	200.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	13.300.000
	4 ^{ème} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-61	Délégation nationale aux risques majeurs – Remboursement de frais.....	800.000
34-62	Délégation nationale aux risques majeurs – Matériel et mobilier.....	600.000
34-63	Délégation nationale aux risques majeurs – Fournitures.....	600.000
34-64	Délégation nationale aux risques majeurs – Charges annexes.....	425.000
34-65	Délégation nationale aux risques majeurs – Habillement.....	40.000
34-67	Délégation nationale aux risques majeurs – Parc automobile.....	400.000
34-69	Délégation nationale aux risques majeurs – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	2.875.000
	5 ^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-71	Délégation nationale aux risques majeurs – Entretien des immeubles.....	1.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	1.000.000
	7 ^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-74	Délégation nationale aux risques majeurs – Conférences et séminaires.....	1.900.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	1.900.000
	Total du titre III.....	75.075.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-72	Délégation nationale aux risques majeurs — Formation et perfectionnement des personnels.....	600.000
	Total de la 3ème partie.....	600.000
	Total du titre IV.....	600.000
	Total de la sous-section V.....	75.675.000
	SOUS-SECTION VI DELEGATION NATIONALE A LA SECURITE ROUTIERE TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-51	Délégation nationale à la sécurité routière — Traitements d'activités.....	203.000.000
31-52	Délégation nationale à la sécurité routière — Indemnités et allocations diverses.....	206.000.000
31-53	Délégation nationale à la sécurité routière — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	12.527.000
	Total de la 1ère partie.....	421.527.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-52	Délégation nationale à la sécurité routière — Pensions de service et pour dommages corporels.....	6.000
	Total de la 2ème partie.....	6.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-51	Délégation nationale à la sécurité routière — Prestations à caractère familial.....	3.000.000
33-53	Délégation nationale à la sécurité routière — Sécurité sociale.....	102.252.000
33-54	Délégation nationale à la sécurité routière — Contribution aux œuvres sociales..	7.000.000
	Total de la 3ème partie.....	112.252.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-51	Délégation nationale à la sécurité routière — Remboursement de frais.....	11.000.000
34-52	Délégation nationale à la sécurité routière — Matériel et mobilier.....	9.000.000
34-53	Délégation nationale à la sécurité routière — Fournitures.....	13.000.000
34-54	Délégation nationale à la sécurité routière — Charges annexes.....	8.800.000
34-55	Délégation nationale à la sécurité routière — Habillement.....	300.000
34-57	Délégation nationale à la sécurité routière — Parc automobile.....	6.710.000
34-59	Délégation nationale à la sécurité routière — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	48.820.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-51	Délégation nationale à la sécurité routière — Entretien des immeubles.....	7.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	7.000.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-54	Délégation nationale à la sécurité routière — Conférences et séminaires.....	2.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	2.000.000
	Total du titre III.....	591.605.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-52	Délégation nationale à la sécurité routière — Formation et perfectionnement des personnels.....	10.565.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	10.565.000
	Total du titre IV.....	10.565.000
	Total de la sous-section VI.....	602.170.000
	Total de la section I.....	222.200.621.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Sûreté nationale — Traitements d'activités.....	68.200.000.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses.....	125.000.000.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	13.500.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	206.700.000.000
	2 ^{ème} Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail.....	5.500.000
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	2.000.000.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	2.005.500.000
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Sûreté nationale — Prestations à caractère familial.....	3.100.000.000
33-02	Sûreté nationale — Prestations facultatives.....	1.500.000
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale.....	48.302.000.000
33-04	Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales.....	4.400.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	55.803.500.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais.....	980.000.000
34-02	Sûreté nationale — Matériel et mobilier.....	380.000.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures.....	624.330.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes.....	1.700.000.000
34-05	Sûreté nationale — Habillement.....	3.900.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation.....	7.400.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications.....	475.000.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection.....	340.000.000
34-09	Sûreté nationale — Matériel médical et produits pharmaceutiques.....	200.000.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile.....	3.200.000.000
34-92	Sûreté nationale — loyers.....	30.000.000
34-93	Sûreté nationale — Acquisition, entretien et dressage des animaux.....	16.000.000
34-94	Sûreté nationale — Entretien et réparation des hélicoptères.....	500.000.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	19.745.340.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	600.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	600.000.000
	6 ^{ème} Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'établissement hospitalier de la sûreté nationale d'Oran.....	700.000.000
36-02	Subvention à l'établissement hospitalier de la sûreté nationale de Sidi Bel Abbès...	500.000.000
36-03	Subvention à l'établissement hospitalier de la sûreté nationale - Les glycines.....	625.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	1.825.000.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses.....	15.000.000
37-03	Sûreté nationale — Conférences et séminaires.....	40.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	55.000.000
	Total du titre III.....	286.734.340.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation nationale ou à l'étranger.....	1.000.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	1.000.000.000
	Total du titre IV.....	1.000.000.000
	Total de la sous-section I.....	287.734.340.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.540.000.000
	Total de la 1ère partie.....	1.540.000.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais.....	1.700.000.000
34-12	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Matériel et mobilier.....	550.000.000
34-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Fournitures.....	425.670.000
34-14	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Charges annexes.....	1.100.000.000
34-16	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Alimentation.....	600.000.000
34-91	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Parc automobile.....	400.000.000
34-95	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Loyers.....	60.000.000
	Total de la 4ème partie.....	4.835.670.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	1.250.000.000
	Total de la 5ème partie.....	1.250.000.000
	Total du titre III.....	7.625.670.000
	Total de la sous-section II.....	7.625.670.000
	Total de la section II.....	295.360.010.000
	SECTION III DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Protection civile — Traitements d'activités.....	14.700.000.000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses.....	25.800.000.000
31-03	Protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	45.000.000
	Total de la 1ère partie.....	40.545.000.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-01	Protection civile – Rentes d'accidents du travail.....	2.600.000
32-02	Protection civile – Pensions de service et pour dommages corporels.....	65.000.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	67.600.000
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Protection civile – Prestations à caractère familial.....	700.000.000
33-03	Protection civile – Sécurité sociale.....	10.142.000.000
33-04	Protection civile – Contribution aux œuvres sociales.....	26.200.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	10.868.200.000
	4 ^{ème} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Protection civile – Remboursement de frais.....	65.000.000
34-02	Protection civile – Matériel et mobilier.....	20.000.000
34-03	Protection civile – Fournitures.....	27.000.000
34-04	Protection civile – Charges annexes.....	310.000.000
34-05	Protection civile – Habillement.....	1.650.000.000
34-06	Protection civile – Alimentation.....	1.000.000
34-09	Protection civile – Acquisition des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques.	10.000.000
34-90	Protection civile – Parc automobile.....	142.000.000
34-92	Protection civile – Loyers.....	2.250.000
34-96	Protection civile – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	2.227.260.000
	5 ^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Protection civile – Entretien des immeubles.....	13.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	13.000.000
	7 ^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-03	Protection civile – Conférences et séminaires.....	300.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	300.000
	Total du titre III.....	53.721.360.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	50.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	50.000.000
	Total du titre IV.....	50.000.000
	Total de la sous-section I.....	53.771.360.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.924.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	1.924.000.000
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-14	Services déconcentrés de la protection civile — Contribution aux œuvres sociales.....	850.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	850.000.000
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais.....	126.000.000
34-12	Services déconcentrés de la protection civile — Matériel et mobilier.....	12.000.000
34-13	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures.....	75.000.000
34-14	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes.....	400.000.000
34-16	Services déconcentrés de la protection civile — Alimentation.....	1.600.000.000
34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Parc automobile.....	500.000.000
34-92	Services déconcentrés de la protection civile — Produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques.....	30.000.000
34-93	Services déconcentrés de la protection civile — Loyers.....	5.000.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	2.748.000.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	130.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	130.000.000
	Total du titre III.....	5.652.000.000
	Total de la sous-section II.....	5.652.000.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-23	Unité nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	140.000.000
	Total de la 1ère partie.....	140.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-24	Unité nationale — Contribution aux œuvres sociales.....	45.500.000
	Total de la 3ème partie.....	45.500.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-21	Unité nationale — Remboursement de frais.....	18.000.000
34-22	Unité nationale — Matériel et mobilier.....	3.800.000
34-23	Unité nationale — Fournitures.....	6.000.000
34-24	Unité nationale — Charges annexes.....	11.000.000
34-26	Unité nationale — Alimentation.....	91.000.000
34-81	Unité nationale — Parc automobile.....	28.000.000
34-82	Unité nationale — Acquisition des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques.....	10.000.000
34-87	Unité nationale — Frais de fonctionnement de la brigade canine.....	12.500.000
	Total de la 4ème partie.....	180.300.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Unité nationale — Entretien des immeubles.....	15.000.000
	Total de la 5ème partie.....	15.000.000
	Total du titre III.....	380.800.000
	Total de la sous-section III.....	380.800.000
	Total de la section III.....	59.804.160.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Traitements d'activités.....	160.000.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses.....	212.000.000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	14.800.000
	Total de la 1ère partie.....	386.800.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-01	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail.....	10.000
32-02	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels.....	1.500.000
	Total de la 2ème partie.....	1.510.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial.....	3.400.000
33-02	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives.....	414.000
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale.....	93.375.000
33-04	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales.....	9.475.000
	Total de la 3ème partie.....	106.664.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais.....	8.000.000
34-02	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier.....	912.000
34-03	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures.....	2.280.000
34-04	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes.....	2.400.000.000
34-05	Direction générale des transmissions nationales — Habillement.....	264.000
34-07	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications.....	19.000.000
34-08	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation.....	11.000.000
34-90	Direction générale des transmissions nationales — Parc automobile.....	6.800.000
34-92	Direction générale des transmissions nationales — Loyers.....	5.000
34-96	Direction générale des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	5.000
	Total de la 4ème partie.....	2.448.266.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	3.000.000
	Total de la 5ème partie.....	3.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-04	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et séminaires.....	50.000
37-05	Direction générale des transmissions nationales — Elections.....	50.000
	Total de la 7ème partie.....	100.000
	Total du titre III.....	2.946.340.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	3.000.000
	Total de la 3ème partie.....	3.000.000
	Total du titre IV.....	3.000.000
	Total de la sous-section I.....	2.949.340.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS NATIONALES		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales – Traitements d'activités.....	1.600.000.000
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales – Indemnités et allocations diverses.....	1.900.000.000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	104.000.000
	Total de la 1ère partie.....	3.604.000.000
2ème Partie		
<i>Personnel – Pensions et allocations</i>		
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales – Rentes d'accidents du travail.....	200.000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales – Pensions de service et pour dommages corporels.....	2.300.000
	Total de la 2ème partie.....	2.500.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales – Prestations à caractère familial.....	62.000.000
33-12	Services déconcentrés des transmissions nationales – Prestations facultatives.....	5.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales – Sécurité sociale.....	875.575.000
33-14	Services déconcentrés des transmissions nationales – Contribution aux œuvres sociales.....	76.000.000
	Total de la 3ème partie.....	1.013.580.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales – Remboursement de frais.....	21.000.000
34-12	Services déconcentrés des transmissions nationales – Matériel et mobilier.....	2.600.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales – Fournitures.....	14.300.000
34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales – Charges annexes.....	12.000.000
34-15	Services déconcentrés des transmissions nationales – Habillement.....	2.100.000
34-18	Services déconcentrés des transmissions nationales – Fournitures d'exploitation.....	25.000.000
34-52	Services déconcentrés des transmissions nationales – Matériel technique des télécommunications.....	20.000.000
34-91	Services déconcentrés des transmissions nationales – Parc automobile.....	12.200.000
34-93	Services déconcentrés des transmissions nationales – Loyers.....	1.800.000
34-98	Services déconcentrés des transmissions nationales – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	111.010.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	5.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	5.000.000
	Total du titre III	4.736.090.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	4.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	4.000.000
	Total du titre IV.....	4.000.000
	Total de la sous-section II.....	4.740.090.000
	Total de la section VI.....	7.689.430.000
	SECTION VII DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Direction générale de la garde communale — Traitements d'activités.....	13.700.000
31-02	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations diverses.....	16.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	29.700.000
	2 ^{ème} Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	10.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	10.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à caractère familial.....	134.000
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale.....	7.428.000
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales.....	1.169.000
	Total de la 3ème partie.....	8.731.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-03	Direction générale de la garde communale — Fournitures.....	200.000
34-04	Direction générale de la garde communale — Charges annexes.....	10.000
34-05	Direction générale de la garde communale — Habillement.....	10.000
34-90	Direction générale de la garde communale — Parc automobile.....	10.000
34-97	Direction générale de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	240.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	10.000
	Total de la 5ème partie.....	10.000
	Total du titre III.....	38.691.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Direction générale de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	210.000
	Total de la 3ème partie.....	210.000
	Total du titre IV.....	210.000
	Total de la sous-section I.....	38.901.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Traitements d'activités.....	105.000.000
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses.....	89.000.000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	18.500.000
	Total de la 1ère partie.....	212.500.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2 ^{ème} Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-12	Services déconcentrés de la garde communale – Pensions de service et pour dommages corporels.....	200.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	200.000
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de la garde communale – Prestations à caractère familial.....	4.400.000
33-12	Services déconcentrés de la garde communale – Prestations facultatives.....	100.000
33-13	Services déconcentrés de la garde communale – Sécurité sociale.....	48.550.000
33-14	Services déconcentrés de la garde communale – Contribution aux œuvres sociales.....	5.868.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	58.918.000
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale – Remboursement de frais.....	2.250.000
34-12	Services déconcentrés de la garde communale – Matériel et mobilier.....	80.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale – Fournitures.....	310.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale – Charges annexes.....	1.650.000
34-15	Services déconcentrés de la garde communale – Habillement.....	150.000
34-91	Services déconcentrés de la garde communale – Parc automobile.....	189.000
34-93	Services déconcentrés de la garde communale – Loyers.....	150.000
34-98	Services déconcentrés de la garde communale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	50.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	4.829.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de la garde communale – Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	10.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	10.000
	Total du titre III.....	276.457.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation.....	480.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	480.000
	Total du titre IV.....	480.000
	Total de la sous-section II.....	276.937.000
	Total de la section VII.....	315.838.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.....	585.370.059.000

Décret exécutif n° 22-07 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingt-douze milliards deux cent cinquante-neuf millions quarante-neuf mille dinars (92.259.049.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la justice, garde des sceaux

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	15.330.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	15.997.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	706.000.000
	Total de la 1ère partie.....	32.033.000.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	500.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	47.000.000
	Total de la 2ème partie.....	47.500.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	188.000.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	100.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	7.783.000.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	636.990.000
	Total de la 3ème partie.....	8.608.090.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	2.650.000.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	5.880.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	45.600.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	552.000.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	500.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	4.800.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	17.000.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	3.275.790.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles.....	22.000.000
	Total de la 5ème partie.....	22.000.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure de la magistrature (ESM).....	550.000.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des personnels des greffes (ENPG).....	340.000.000
36-04	Subvention de fonctionnement à la résidence des magistrats.....	90.000.000
36-05	Subvention de fonctionnement à l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie.....	85.000.000
36-07	Subvention de fonctionnement au centre des recherches juridiques et judiciaires.....	75.000.000
36-08	Subvention au centre régional des archives judiciaires de Constantine.....	40.000.000
36-09	Subvention au centre régional des archives judiciaires de Béchar.....	40.000.000
36-10	Subvention au centre régional des archives judiciaires d'Oran.....	40.000.000
	Total de la 6ème partie.....	1.260.000.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation de conférences et séminaires.....	3.000.000
37-19	Frais de fonctionnement de la commission nationale du droit international humanitaire.....	5.000.000
37-21	Administration centrale — Frais de fonctionnement du tribunal des conflits.....	1.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	9.000.000
	Total du titre III.....	45.255.380.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	50.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	50.000.000
	Total du titre IV.....	50.000.000
	Total de la sous-section I.....	45.305.380.000
	SOUS-SECTION II SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais.....	1.100.000.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier.....	38.400.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures.....	240.000.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes.....	460.000.000
34-15	Services judiciaires — Habillement.....	10.000.000
34-80	Services judiciaires — Parc automobile.....	40.000.000
34-98	Services judiciaires — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	100.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	1.888.500.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles.....	650.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	650.000.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle.....	630.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	630.000.000
	Total du titre III.....	3.168.500.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Services judiciaires — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	20.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	20.000.000
	Total du titre IV.....	20.000.000
	Total de la sous-section II.....	3.188.500.000
	SOUS-SECTION III TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-41	Tribunaux administratifs — Remboursement de frais.....	32.300.000
34-42	Tribunaux administratifs — Matériel et mobilier.....	14.400.000
34-43	Tribunaux administratifs — Fournitures.....	28.000.000
34-44	Tribunaux administratifs — Charges annexes.....	40.000.000
34-45	Tribunaux administratifs — Habillement.....	1.500.000
34-95	Tribunaux administratifs — Parc automobile.....	3.200.000
34-96	Tribunaux administratifs — Loyers.....	766.000
34-99	Tribunaux administratifs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	120.176.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-41	Tribunaux administratifs — Entretien des immeubles.....	75.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	75.000.000
	Total du titre III.....	195.176.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-41	Tribunaux administratifs — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	3.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	3.000.000
	Total du titre IV.....	3.000.000
	Total de la sous-section III.....	198.176.000
	SOUS-SECTION IV OFFICE CENTRAL DE REPRESSION DE LA CORRUPTION	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-51	Office central de répression de la corruption — Traitements d'activités.....	26.500.000
31-52	Office central de répression de la corruption — Indemnités et allocations diverses.....	57.000.000
31-53	Office central de répression de la corruption — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	8.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	91.500.000
	2 ^{ème} Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-52	Office central de répression de la corruption — Pensions de service et pour dommages corporels.....	10.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	10.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-51	Office central de répression de la corruption – Prestations à caractère familial.....	300.000
33-52	Office central de répression de la corruption – Prestations facultatives.....	50.000
33-53	Office central de répression de la corruption – Sécurité sociale.....	22.750.000
33-54	Office central de répression de la corruption – Contribution aux œuvres sociales.....	2.335.000
	Total de la 3ème partie.....	25.435.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-51	Office central de répression de la corruption – Remboursement de frais.....	4.000.000
34-52	Office central de répression de la corruption – Matériel et mobilier.....	2.400.000
34-53	Office central de répression de la corruption – Fournitures.....	2.000.000
34-54	Office central de répression de la corruption – Charges annexes.....	4.000.000
34-55	Office central de répression de la corruption – Habillement.....	150.000
34-56	Office central de répression de la corruption – Alimentation.....	800.000
34-57	Office central de répression de la corruption – Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine.....	200.000
34-81	Office central de répression de la corruption – Parc automobile.....	5.000.000
34-91	Office central de répression de la corruption – Loyers.....	1.850.000
34-94	Office central de répression de la corruption – Frais judiciaires – Frais d’expertise – Indemnités dues par l’Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	20.410.000
5ème Partie		
<i>Travaux d’entretien</i>		
35-51	Office central de répression de la corruption – Entretien des immeubles.....	4.000.000
	Total de la 5ème partie.....	4.000.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-52	Office central de répression de la corruption – Conférences et séminaires.....	2.100.000
	Total de la 7ème partie.....	2.100.000
	Total du titre III.....	143.455.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-51	Office central de répression de la corruption — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	1.100.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	1.100.000
	Total du titre IV.....	1.100.000
	Total de la sous-section IV.....	144.555.000
	Total de la section I.....	48.836.611.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-21	Administration pénitentiaire — Traitements d'activités.....	9.580.000.000
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses.....	17.810.000.000
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	28.500.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	27.418.500.000
	2 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-22	Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages corporels.....	88.000.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	88.000.000
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial.....	400.000.000
33-22	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives.....	100.000
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale.....	6.840.000.000
33-24	Administration pénitentiaire — Contribution aux œuvres sociales.....	640.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	7.880.100.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^{ème} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais.....	6.650.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier.....	608.000
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures.....	6.600.000
34-24	Administration pénitentiaire — Charges annexes.....	10.000.000
34-25	Administration pénitentiaire — Habillement.....	80.000
34-26	Administration pénitentiaire — Armement.....	48.000.000
34-93	Administration pénitentiaire — Parc automobile.....	800.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers.....	10.000
34-98	Administration pénitentiaire — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	72.758.000
	5 ^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles.....	8.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	8.000.000
	6 ^{ème} Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire (ex-ENAP).....	370.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	370.000.000
	7 ^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-21	Administration pénitentiaire — Frais d'organisation de conférences et séminaires.....	1.000.000
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses.....	800.000
37-24	Administration pénitentiaire — Frais de fonctionnement du comité interministériel de coordination des activités et de réinsertion sociale des détenus.....	3.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	4.800.000
	Total du titre III.....	35.842.158.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3ème Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	16.000.000
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus.....	20.000.000
	Total de la 3ème partie.....	36.000.000
	Total du titre IV.....	36.000.000
	Total de la sous-section I.....	35.878.158.000
SOUS-SECTION II		
ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents du travail.....	280.000
	Total de la 2ème partie.....	280.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais.....	150.000.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier.....	120.000.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures.....	88.000.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes.....	720.000.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement.....	560.000.000
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation.....	4.118.000.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine.....	300.000.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier pédagogique et outillage.....	154.000.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène.....	665.000.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile.....	112.000.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers.....	500.000
	Total de la 4ème partie.....	6.987.500.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5 ^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles.....	472.500.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	472.500.000
	7 ^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-31	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle.....	1.000.000
37-34	Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires du milieu ouvert.....	30.000.000
37-35	Etablissements pénitentiaires — Frais de fonctionnement du juge d'application des peines.....	3.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	34.000.000
	Total du titre III.....	7.494.280.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6 ^{ème} Partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-31	Etablissements pénitentiaires — Aide financière et sociale au profit des détenus démunis.....	50.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	50.000.000
	Total du titre IV.....	50.000.000
	Total de la sous-section II.....	7.544.280.000
	Total de la section II.....	43.422.438.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux.....	92.259.049.000

Décret exécutif n° 22-08 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'énergie et des mines.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingt-six milliards trois cent vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-huit mille dinars (86.329.388.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'énergie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'énergie et des mines

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	236.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	245.355.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	50.845.000
	Total de la 1ère partie.....	532.700.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	75.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	13.000.000
	Total de la 2ème partie.....	13.075.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	2.918.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	60.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	120.464.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	8.250.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	131.692.000
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	40.000.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	2.704.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	4.796.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	26.063.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	717.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	3.080.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	27.500.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	30.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	104.890.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles.....	1.500.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	1.500.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale – Conférences et séminaires.....	1.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	1.000.000
	Total du titre III.....	784.857.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2 ^{ème} Partie <i>Action internationale</i>	
42-01	Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux.....	27.441.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	27.441.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	2.550.000
	Total de la 3ème partie.....	2.550.000
	4ème Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-10	Contribution à l'institut algérien des mines (IAM).....	11.000.000
44-12	Contribution à l'école des mines d'El Abed.....	43.813.000
44-13	Contribution aux centres de recherche.....	2.910.000.000
44-16	Contribution à l'agence nationale des activités minières (ANAM).....	1.000.000.000
44-17	Contribution à l'agence du service géologique de l'Algérie (ASGA).....	774.500.000
	Total de la 4ème partie.....	4.739.313.000
	6ème Partie <i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-04	Compensation au titre de la réduction de la facturation de l'électricité pour trois wilayas des Hauts-Plateaux et des wilayas du Sud.....	22.000.000.000
46-07	Compensation au titre du prix de l'eau en provenance des unités de dessalement.....	56.527.000.000
	Total de la 6ème partie.....	78.527.000.000
	Total du titre IV.....	83.296.304.000
	Total de la sous-section I.....	84.081.161.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités.....	700.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	780.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	200.000.000
	Total de la 1ère partie.....	1.680.000.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat – Rentes d'accidents du travail.....	270.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat – Pensions de service et pour dommages corporels.....	500.000
	Total de la 2ème partie.....	770.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	29.400.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives.....	400.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	370.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	44.000.000
	Total de la 3ème partie.....	443.800.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	36.735.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	2.205.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	18.367.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	47.455.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	1.210.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	6.900.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	1.600.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	85.000
	Total de la 4ème partie.....	114.557.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	9.100.000
	Total de la 5ème partie.....	9.100.000
	Total du titre III.....	2.248.227.000
	Total de la sous-section II.....	2.248.227.000
	Total de la section I.....	86.329.388.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des mines.....	86.329.388.000

Décret exécutif n° 22-09 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent soixante-trois millions neuf cent cinquante mille dinars (263.950.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	71.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	86.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	27.500.000
	Total de la 1ère partie.....	185.000.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	2.400.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	39.375.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	1.000.000
	Total de la 3ème partie.....	42.775.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	15.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	2.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	8.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	800.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	1.850.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	25.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	30.675.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	3.500.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	3.500.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	1.500.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	1.500.000
	Total du titre III.....	263.450.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLICS	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	500.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	500.000
	Total du titre IV.....	500.000
	Total de la sous-section I.....	263.950.000
	Total de la section I.....	263.950.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables.....	263.950.000

Décret exécutif n° 22-10 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des moudjahidine et des ayants-droit.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent trente-deux milliards quatre cent soixante-quatorze millions quatre-vingt huit mille dinars (232.474.088.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des moudjahidine et des ayants-droit, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine et des ayants-droit sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre des moudjahidine et des ayants-droit

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	131.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	135.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	40.000.000
	Total de la 1ère partie.....	306.000.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	184.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	100.000
	Total de la 2ème partie.....	284.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	3.100.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.336.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	7.840.000
	Total de la 3ème partie.....	2.347.010.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	3.325.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.520.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	5.472.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	38.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	240.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	3.470.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	666.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	52.703.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	5.000.000
	Total de la 5ème partie.....	5.000.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides et des victimes de la révolution de libération nationale et des ayants-droit.....	174.000.000
36-02	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national du moudjahid.....	93.000.000
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des moudjahidine.....	672.000.000
36-04	Administration centrale — Subventions de fonctionnement aux musées régionaux du moudjahid.....	445.000.000
	Total de la 6ème partie.....	1.384.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	1.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles.....	1.000.000
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale.....	30.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques.....	800.000
37-06	Administration centrale — Dépenses relatives au prix du 1er novembre 1954.....	1.000.000
37-09	Dépenses relatives à la préparation et à l'organisation du 60ème anniversaire de l'indépendance.....	100.000.000
	Total de la 7ème partie.....	133.800.000
	Total du titre III.....	4.228.797.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation....	7.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du 1 ^{er} novembre.....	6.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement des associations liées à la lutte de libération nationale.....	121.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	134.000.000
	4 ^{ème} Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et de la Révolution du 1 ^{er} novembre 1954.....	80.000.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	80.000.000
	6 ^{ème} Partie <i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et ayants-droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles.....	194.500.000.000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants-droit.....	800.000.000
46-03	Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine.....	340.000.000
46-04	Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants-droit nécessiteux.....	10.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de rapatriement des corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas.....	400.000
46-07	Complément différentiel de retraite servi aux moudjahidine.....	31.000.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	226.650.400.000
	Total du titre IV.....	226.864.400.000
	Total de la sous-section I.....	231.093.197.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités.....	474.805.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	452.436.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	120.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	1.047.241.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2 ^{ème} Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat – Rentes d'accidents du travail.....	200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat – Pensions de service et pour dommages corporels.....	1.364.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	1.564.000
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	13.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives.....	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	231.810.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	26.347.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	271.657.000
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	9.100.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	2.580.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	6.100.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	15.566.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	633.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	3.750.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	2.000.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	39.729.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	7.800.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des cimetières de Chouhada.....	6.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	13.800.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-18	Services déconcentrés de l'Etat – Identification et entretien des lieux historiques.....	2.300.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat – Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale.....	1.800.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	4.100.000
	Total du titre III.....	1.378.091.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat – Frais de formation – Examens et concours.....	2.800.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	2.800.000
	Total du titre IV.....	2.800.000
	Total de la sous-section II.....	1.380.891.000
	Total de la section I.....	232.474.088.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine et des ayants-droit.....	232.474.088.000

Décret exécutif n° 22-11 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente milliards soixante dix-neuf millions six cent soixante-huit mille dinars (30.079.668.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	123.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	141.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	24.800.000
	Total de la 1ère partie.....	288.800.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	3.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	80.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	66.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	7.024.000
	Total de la 3ème partie.....	76.804.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	13.250.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	760.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	3.040.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	7.980.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	3.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	1.831.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	5.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	30.066.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	4.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	4.000.000
	6 ^{ème} Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Administration centrale — Subventions aux instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs.....	831.598.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale de formation et de perfectionnement des cadres de l'administration des affaires religieuses et des wakfs.....	62.000.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger.....	425.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	1.318.598.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	4.000.000
37-03	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la Mosquée Emir Abdelkader de Constantine.....	10.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement de la commission nationale des cultes autres que musulmans.....	4.000.000
37-05	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien d'El-Djamaa El-Kabir d'Alger.....	5.000.000
37-07	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la mosquée Abdelhamid Ben Badis d'Oran.....	10.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	33.000.000
	Total du titre III.....	1.751.268.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
2ème Partie		
<i>Action internationale</i>		
42-01	Administration centrale — Action internationale.....	200.000.000
42-02	Administration centrale — Frais d'encadrement de l'activité culturelle et culturelle en faveur de l'émigration.....	580.000.000
	Total de la 2ème partie.....	780.000.000
3ème Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint, ouvrages et publications religieux	100.000.000
43-02	Administration centrale — Frais d'organisation du prix d'Algérie pour la récitation du Saint Coran et la renaissance du patrimoine islamique.....	60.000.000
43-03	Administration centrale — Frais de perfectionnement et de recyclage du personnel du ministère des affaires religieuses et des wakfs.....	6.000.000
43-04	Administration centrale — Frais de confection de la revue « Rissalat El-Masdjed ».....	5.000.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran.....	12.000.000
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée.....	15.000.000
43-22	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.....	40.000.000
43-24	Administration centrale — Frais liés aux caravanes à caractère cultuel et scientifique.....	10.000.000
	Total de la 3ème partie.....	248.000.000
	Total du titre IV.....	1.028.000.000
	Total de la sous-section I.....	2.779.268.000
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités.....	9.724.631.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	10.488.795.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	595.518.000
	Total de la 1ère partie.....	20.808.944.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat – Rentes d'accidents du travail.....	32.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat – Pensions de service et pour dommages corporels....	65.000.000
	Total de la 2ème partie.....	65.032.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	763.971.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives.....	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	5.053.346.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	491.700.000
	Total de la 3ème partie.....	6.309.517.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	26.600.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	1.820.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	8.040.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	51.475.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	1.450.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	7.280.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	880.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	362.000
	Total de la 4ème partie.....	97.907.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	19.000.000
	Total de la 5ème partie.....	19.000.000
	Total du titre III.....	27.300.400.000
	Total de la sous-section II.....	27.300.400.000
	Total de la section I.....	30.079.668.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs.....	30.079.668.000

Décret exécutif n° 22-12 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'éducation nationale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de huit cent vingt-cinq milliards quatre millions soixante-quatorze mille dinars (825.004.074.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'éducation nationale

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	200.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	204.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	29.000.000
	Total de la 1ère partie.....	433.000.000
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	350.000
	Total de la 2ème partie.....	350.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	120.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	101.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	11.391.000
	Total de la 3ème partie.....	114.511.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	12.825.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.152.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	3.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	11.305.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	410.000
34-42	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais.....	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	3.200.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	1.600.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	700.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	34.392.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	5.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	5.000.000
	6 ^{ème} Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'école internationale algérienne en France.....	510.000.000
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental.....	15.500.000.000
36-22	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental — Frais de fonctionnement des unités de dépistage et de suivi de santé scolaire (U.D.S).....	129.000.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique.....	9.500.000.000
36-32	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique — Frais de fonctionnement des unités de dépistage et de suivi de santé scolaire (U.D.S).....	100.000.000
36-35	Subventions aux instituts nationaux de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale (I.N.F.F.S.E.N).....	858.000.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (I.N.F.P).....	88.000.000
36-43	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental 1er et 2 ^{ème} cycles avec internat.....	162.435.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.....	310.000.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D).....	350.000.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D).....	205.300.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC).....	2.959.000.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP).....	105.000.000
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF).....	52.800.000
36-61	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de Tamazight (CNPLET).....	32.000.000
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication en éducation....	205.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	31.066.535.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	1.000.000
37-03	Administration centrale — Etudes.....	1.500.000
37-05	Dépenses de fonctionnement du conseil national de l'éducation et de la formation (CNEF).....	1.000.000
37-07	Dépenses de fonctionnement du conseil national des programmes.....	130.000.000
37-08	Dépenses relatives au suivi et à l'évaluation de la réforme du système éducatif.....	1.000.000
37-11	Frais de participation au sommet PISA.....	7.290.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	141.790.000
	Total du titre III.....	31.795.578.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2 ^{ème} Partie <i>Action internationale</i>	
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO.....	5.000.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	5.000.000
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-02	Administration centrale — Frais de formation de courte durée en Algérie et à l'étranger et perfectionnement du personnel de l'éducation nationale.....	70.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration.....	400.000.000
43-49	Dotation à l'O.N.A.E.A pour la prise en charge du dispositif de la stratégie nationale d'alphabétisation.....	3.000.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	3.470.000.000
	4 ^{ème} Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Contribution à l'institut national de recherche en éducation.....	180.000.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	180.000.000
	Total du titre IV.....	3.655.000.000
	Total de la sous-section I.....	35.450.578.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitements d'activités.....	6.650.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	8.500.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	686.000.000
	Total de la 1ère partie.....	15.836.000.000
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat – Rentes d'accidents du travail.....	2.000.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat – Pensions de service et pour dommages corporels.....	459.134.000
	Total de la 2ème partie.....	461.134.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	200.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	3.788.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	412.773.000
	Total de la 3ème partie.....	4.400.773.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	200.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	52.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	95.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	114.700.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	4.460.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	23.600.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	1.700.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	2.500.000
	Total de la 4ème partie.....	493.960.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles.....	65.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	65.000.000
	Total du titre III.....	21.256.867.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2 ^{ème} Partie <i>Action internationale</i>	
42-12	Services déconcentrés de l'Etat — Action éducative exceptionnelle au profit des établissements scolaires.....	184.000.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	184.000.000
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-04	Services déconcentrés de l'Etat — Perfectionnement continu organisé à l'échelle de wilaya — Frais de formation préalable à la promotion et frais d'examen.....	767.500.000
43-64	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragement pour la formation en cours d'emploi et à distance du personnel enseignant du primaire.....	47.200.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	814.700.000
	6 ^{ème} Partie <i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-04	Services déconcentrés de l'Etat — Dotation pour l'allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis.....	15.000.000.000
46-05	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais liés à la gratuité du manuel scolaire au profit des élèves démunis.....	6.500.000.000
46-06	Services déconcentrés de l'Etat — Achat de petit matériel médical et de produits pharmaceutiques pour les écoles.....	51.000.000
46-08	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de campagne de communication sociale pour la prévention sanitaire en milieu scolaire.....	25.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	21.576.000.000
	Total du titre IV.....	22.574.700.000
	Total de la sous-section II.....	43.831.567.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement fondamental – Traitements d'activités.....	174.316.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement fondamental – Indemnités et allocations diverses	228.182.340.000
31-23	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement fondamental – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.970.000.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement secondaire et technique – Traitements d'activités	61.922.580.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement secondaire et technique – Indemnités et allocations diverses.....	83.300.000.000
31-33	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement secondaire et technique – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	17.000.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	588.690.920.000
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement fondamental – Prestations à caractère familial	3.300.000.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement fondamental – Sécurité sociale.....	100.624.585.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement fondamental – Contribution aux œuvres sociales.....	11.325.378.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement secondaire et technique – Prestations à caractère familial.....	1.300.000.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement secondaire et technique – Sécurité sociale.....	36.305.645.000
33-34	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement secondaire et technique – Contribution aux œuvres sociales.....	4.175.401.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	157.031.009.000
	Total du titre III.....	745.721.929.000
	Total de la sous-section III.....	745.721.929.000
	Total de la section I.....	825.004.074.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale.....	825.004.074.000

Décret exécutif n° 22-13 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre cent milliards cinquante-et-un millions cent quatre-vingt-sept mille dinars (400.051.187.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	240.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	300.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	36.000.000
	Total de la 1ère partie.....	576.000.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	1.339.000
	Total de la 2ème partie.....	1.339.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	2.600.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	150.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	133.740.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	14.700.000
	Total de la 3ème partie.....	151.190.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	29.925.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	3.420.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	6.840.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	49.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	360.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	3.080.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	12.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	93.437.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	11.700.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	11.700.000
	6 ^{ème} Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'université de formation continue (UFC).....	1.900.000.000
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires.....	117.400.000.000
36-03	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la santé et de la vie.....	82.000.000
36-04	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences et technologie.....	89.000.000
36-05	Subventions aux universités.....	238.000.000.000
36-06	Subventions aux centres universitaires.....	7.800.000.000
36-07	Subventions aux écoles supérieures.....	20.000.000.000
36-09	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines.....	60.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	385.331.000.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	5.400.000
37-05	Administration centrale — Frais de confection et d'impression de diplômes universitaires.....	15.000.000
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur.....	3.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	23.400.000
	Total du titre III.....	386.188.066.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques.....	400.000
43-03	Encouragement aux associations estudiantines.....	8.000.000
43-04	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation....	180.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	188.400.000
	4 ^{ème} Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U).....	20.000.000
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D)....	300.000.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA).....	700.000.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA).....	440.000.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRSTASC).....	360.000.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyses physico-chimiques (CRTAPC).....	640.000.000
44-07	Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (ANVREDET).....	18.400.000
44-09	Centre de recherche en biotechnologie (C.R.B).....	355.000.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A).....	1.000.000.000
44-11	Centre de recherche en technologie des semi-conducteurs pour l'énergétique (C.R.T.S.E)...	380.000.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST).....	500.000.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R).....	1.699.100.000
44-14	Centre de recherche en technologies industrielles (C.R.T.I).....	991.600.000
44-15	Centre de recherche en sciences islamiques et civilisation.....	190.000.000
44-16	Centre de recherche en langue et culture amazighes.....	100.000.000
44-17	Centre de recherche en environnement (CRE)	157.000.000
44-18	Centre de recherche en mécanique (CRM)	100.000.000
44-19	Centre de recherche en sciences pharmaceutiques (CRSP)	100.000.000
44-20	Centre de recherche en aménagement du territoire (CRAT)	110.000.000
44-21	Centre de recherche en technologie agroalimentaire.....	140.000.000
44-22	Centre de recherche en agropastoralisme.....	170.000.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	8.471.100.000
	Total du titre IV.....	8.659.500.000
	Total de la sous-section I.....	394.847.566.000
	Total de la section I.....	394.847.566.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SECTION II		
DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Traitements d'activités.....	57.000.000
31-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Indemnités et allocations diverses.....	70.000.000
31-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	13.000.000
Total de la 1ère partie.....		140.000.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Prestations à caractère familial.....	405.000
33-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Prestations facultatives.....	16.000
33-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Sécurité sociale.....	32.000.000
33-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Contribution aux œuvres sociales.....	3.400.000
Total de la 3ème partie.....		35.821.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Remboursement de frais.....	5.400.000
34-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Matériel et mobilier.....	684.000
34-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Fournitures.....	820.000
34-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Charges annexes.....	3.076.000
34-05	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Habillement.....	72.000
34-90	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Parc automobile.....	560.000
34-92	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Loyers.....	40.000
34-97	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat....	8.000
Total de la 4ème partie.....		10.660.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Entretien des immeubles.....	3.240.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	3.240.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Conférences et séminaires.....	3.600.000
37-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais d'évaluation des projets de recherche.....	5.000.000
37-08	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais de fonctionnement de la conférence nationale des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST).....	4.000.000
37-09	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais de fonctionnement liés à la recherche scientifique et au développement technologique.....	5.000.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	5.012.600.000
	Total du titre III.....	5.202.321.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation.....	1.300.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	1.300.000
	Total du titre IV.....	1.300.000
	Total de la sous-section I.....	5.203.621.000
	Total de la section II.....	5.203.621.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.....	400.051.187.000

Décret exécutif n° 22-14 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante milliards cinq cent soixante-quatre millions cent neuf mille dinars (60.564.109.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	147.600.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	160.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	23.400.000
	Total de la 1ère partie.....	331.000.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	1.500.000
	Total de la 2ème partie.....	1.500.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	1.900.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	100.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	76.911.000
33-05	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	8.620.000
	Total de la 3ème partie.....	87.531.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	45.000.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	3.360.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	4.320.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	39.500.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	167.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	2.000.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	53.000
	Total de la 4ème partie.....	94.400.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles.....	4.500.000
	Total de la 5ème partie.....	4.500.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (I.N.F.E.P.).....	154.000.000
36-02	Subventions aux instituts de formation et d'enseignement professionnels (I.F.E.P.).....	742.000.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.).....	41.200.000.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (I.N.S.F.P.).....	14.590.000.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation et de l'enseignement professionnels.....	101.000.000
36-07	Subventions aux instituts d'enseignement professionnel.....	735.000.000
36-08	Subvention au centre national des examens et concours du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels (CNECFEP).....	66.000.000
	Total de la 6ème partie.....	57.588.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes.....	600.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	6.600.000
37-05	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels.....	3.120.000
37-06	Administration centrale — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels.....	2.000.000
37-09	Administration centrale — Dépenses liées aux prix d'encouragement pour le développement et la promotion de l'apprentissage.....	10.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	22.320.000
	Total du titre III.....	58.129.251.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation.....	6.000.000
43-02	Administration centrale — Dépenses liées à la prise en charge des actions de formation professionnelle continue et par apprentissage.....	70.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	76.000.000
	4 ^{ème} Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD).....	6.840.000
44-03	Contribution à l'office national de développement et de promotion de la formation continue (ONDPFOC).....	3.040.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	9.880.000
	Total du titre IV.....	85.880.000
	Total de la sous-section I.....	58.215.131.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités.....	762.468.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	734.046.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	164.353.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	1.660.867.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-12	Services déconcentrés de l'Etat – Pensions de service et pour dommages corporels.....	1.400.000
	Total de la 2ème partie.....	1.400.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	21.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	374.129.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	41.560.000
	Total de la 3ème partie.....	436.689.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	45.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	4.278.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	5.540.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	32.270.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	1.174.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	9.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	320.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	240.000
	Total de la 4ème partie.....	98.822.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	9.200.000
	Total de la 5ème partie.....	9.200.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat – Frais de fonctionnement des commissions de wilaya de partenariat.....	9.600.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat – Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels.....	8.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat – Frais relatifs aux abonnements internet des structures-établissements.....	124.400.000
	Total de la 7ème partie.....	142.000.000
	Total du titre III.....	2.348.978.000
	Total de la sous-section II.....	2.348.978.000
	Total de la section I.....	60.564.109.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.....	60.564.109.000

Décret exécutif n° 22-15 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de la culture et des arts.

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre des finances,
Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;
Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;
Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de seize milliards quatre-vingt-dix-sept millions deux cent vingt-huit mille dinars (16.097.228.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de la culture et des arts, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la culture et des arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, à la ministre de la culture et des arts

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	168.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	185.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	44.000.000
	Total de la 1ère partie.....	397.000.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	15.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	2.500.000
	Total de la 2ème partie.....	2.515.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	2.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	90.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	88.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	11.000.000
	Total de la 3ème partie.....	101.540.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	32.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	2.700.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	4.700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	20.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	400.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	4.560.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	2.008.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	6.000
	Total de la 4ème partie.....	66.374.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	15.000.000
	Total de la 5ème partie.....	15.000.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur de musique et aux instituts régionaux de formation musicale.....	691.700.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque nationale d'Algérie (B.N.A.).....	335.000.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel.....	165.000.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts.....	534.500.000
36-06	Subvention au Palais de la culture Moufdi Zakaria.....	127.000.000
36-07	Subvention au centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique, de catégorie 2, placé sous l'égide de l'UNESCO.....	40.000.000
36-08	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Ahaggar.....	422.000.000
36-09	Subvention à l'office national du Parc culturel du Tassili N'Ajjer.....	177.000.000
36-10	Subventions aux musées publics nationaux.....	965.000.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture.....	2.150.000.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie.....	162.000.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du M'Zab.....	57.000.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs.....	72.000.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits.....	69.000.000
36-19	Subventions aux bibliothèques principales de lecture publique.....	2.697.500.000
36-20	Subvention à l'office national du Parc culturel de Touat Gourara Tidikelt.....	76.000.000
36-21	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Atlas Saharien.....	77.000.000
36-22	Subvention à l'office national du Parc culturel de Tindouf.....	102.000.000
36-23	Subvention au centre national du Livre.....	40.000.000
36-24	Subvention à l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels.....	65.000.000
36-25	Subvention à l'agence nationale des secteurs sauvegardés.....	80.000.000
36-26	Subvention au centre d'interprétation à caractère muséal du costume algérien traditionnel et des traditions populaires à l'occasion de la célébration des fêtes et des cérémonies musulmanes.....	44.000.000
36-27	Subvention au palais de la culture (IMAMA).....	68.000.000
36-28	Subvention au centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre.....	90.000.000
36-29	Subvention au palais de la culture de Skikda.....	75.000.000
	Total de la 6ème partie.....	9.381.700.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	6.000.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles et cinématographiques.....	700.000.000
37-15	Administration centrale — Prix du Président de la République « Ali Maâchi ».....	7.200.000
	Total de la 7ème partie.....	713.200.000
	Total du titre III.....	10.677.329.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	7.000.000
43-04	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère culturel.....	70.000.000
43-05	Aide de l'Etat à la promotion des arts et des lettres, à l'édition du livre et au cinéma.....	484.000.000
	Total de la 3ème partie.....	561.000.000
	4ème Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales.....	771.382.000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALLOUANE.....	624.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.).....	261.000.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture.....	220.000.000
44-16	Administration centrale — Contribution à l'office Riadh El Feth.....	96.000.000
44-22	Administration centrale — Contribution à l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés.....	536.000.000
44-23	Administration centrale — Contribution au centre national de recherche en archéologie.....	100.000.000
44-24	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture.....	52.000.000
44-26	Administration centrale — Contribution à l'agence algérienne pour le rayonnement culturel.....	50.000.000
44-29	Administration centrale — Contribution au centre des arts et des expositions à Tlemcen.....	19.600.000
44-30	Administration centrale — Contribution au centre algérien de développement du cinéma.....	22.800.000
44-31	Administration centrale — Contribution à l'Opéra d'Alger.....	186.000.000
44-33	Contribution au profit du centre algérien de développement du cinéma dans le cadre de l'aide de l'Etat au développement de l'industrie cinématographique.....	116.000.000
	Total de la 4ème partie.....	2.431.406.000
	Total du titre IV.....	2.992.406.000
	Total de la sous-section I.....	13.669.735.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitements d'activités.....	819.780.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	808.836.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	161.000.000
	Total de la 1ère partie.....	1.789.616.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	20.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives.....	223.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	390.154.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	36.000.000
	Total de la 3ème partie.....	446.377.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	27.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	9.600.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	11.600.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	27.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	1.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	12.640.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	3.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	860.000
	Total de la 4ème partie.....	93.500.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	18.000.000
	Total de la 5ème partie.....	18.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat – Organisation de manifestations culturelles.....	80.000.000
	Total de la 7ème partie.....	80.000.000
	Total du titre III.....	2.427.493.000
	Total de la sous-section II.....	2.427.493.000
	Total de la section I.....	16.097.228.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la culture et des arts.....	16.097.228.000

Décret exécutif n° 22-16 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-cinq milliards quatre-vingt-quatorze millions neuf cent cinquante-quatre mille dinars (45.094.954.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aimene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la jeunesse et des sports

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	350.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	390.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	40.000.000
	Total de la 1ère partie.....	780.000.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	185.000
32-02	Administration centrale — Pensions de services et pour dommages corporels.....	8.000.000
	Total de la 2ème partie.....	8.185.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	7.100.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	14.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	185.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	20.100.000
	Total de la 3ème partie.....	212.214.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<i>4ème Partie</i>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	14.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.280.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	3.560.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	51.216.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	437.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques.....	2.850.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	1.520.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	1.406.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	20.000
	Total de la 4ème partie.....	76.789.000
<i>5ème Partie</i>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	8.200.000
	Total de la 5ème partie.....	8.200.000
<i>6ème Partie</i>		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport et de jeunesse.....	720.000.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria.....	443.000.000
36-03	Subvention au centre national de médecine du sport.....	122.000.000
36-04	Subvention au laboratoire national de dépistage et de lutte contre le dopage.....	60.000.000
36-05	Subventions aux centres de regroupement et de préparation des talents et de l'élite sportive.....	110.000.000
36-06	Subventions aux écoles sportives nationales et régionales spécialisées.....	315.000.000
36-07	Subvention à l'école supérieure en sciences et technologie du sport.....	388.626.000
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas (O.D.E.J).....	7.247.276.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (O.P.O.W).....	5.728.799.000
	Total de la 6ème partie.....	15.134.701.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<i>7ème Partie Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	5.000.000
37-05	Administration centrale — Communication et production didactique.....	25.000.000
37-06	Administration centrale — Festivités commémoratives des fêtes nationales.....	15.000.000
37-10	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité d'organisation des dix-neuvièmes jeux méditerranéens d'Oran.....	4.000.000.000
37-21	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sports.....	80.000.000
37-22	Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sports.....	48.000.000
37-23	Administration centrale — Dépenses de fonctionnement de la commission nationale exécutive de prévention et de lutte contre la violence dans les infrastructures sportives.....	5.000.000
	Total de la 7ème partie.....	4.178.000.000
	Total du titre III.....	20.398.089.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	<i>3ème Partie Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel.....	10.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux associations sportives.....	2.020.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports.....	1.500.000
43-05	Administration centrale — Encouragement aux associations de jeunes.....	72.000.000
43-08	Administration centrale — Contribution au fonds national pour la préparation des athlètes d'élite et de haut niveau en prévision des dix-neuvièmes jeux méditerranéens d'Oran prévus en 2022.....	500.000.000
	Total de la 3ème partie.....	2.603.500.000
	<i>4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-02	Administration centrale — Contribution à l'office du complexe olympique (O.C.O).....	128.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution au centre national des sports et des loisirs de Tikijda.....	92.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution au fonds national de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives.....	76.000.000
44-06	Administration centrale — Contribution à l'établissement de gestion du complexe sportif d'Oran (E.G.C.S.O).....	100.000.000
	Total de la 4ème partie.....	396.000.000
	Total du titre IV.....	2.999.500.000
	Total de la sous-section I.....	23.397.589.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	<i>1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités.....	7.212.070.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	7.711.751.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.947.586.000
	Total de la 1ère partie.....	16.871.407.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail.....	997.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels.....	24.000.000
	Total de la 2ème partie.....	24.997.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial.....	306.800.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	3.718.382.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales.....	367.441.000
	Total de la 3ème partie.....	4.392.623.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais.....	28.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier.....	9.860.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures.....	19.520.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes.....	66.808.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement.....	6.400.000
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de sport et de jeunesse.....	148.200.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile.....	8.340.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers.....	5.650.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	560.000
	Total de la 4ème partie.....	293.338.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles.....	30.000.000
	Total de la 5ème partie.....	30.000.000
	Total du titre III.....	21.612.365.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragement et contribution aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux associations de pratiques physiques et sportives.....	70.000.000
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, à l'insertion et à l'animation des activités de jeunes et des pratiques physiques et sportives.....	15.000.000
	Total de la 3ème partie.....	85.000.000
	Total du titre IV.....	85.000.000
	Total de la sous-section II.....	21.697.365.000
	Total de la section I.....	45.094.954.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports.....	45.094.954.000

Décret exécutif n° 22-17 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la numérisation et des statistiques.

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre des finances,
Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;
Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;
Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de huit cent dix-neuf millions sept cent soixante-dix mille dinars (819.770.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la numérisation et des statistiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la numérisation et des statistiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la numérisation et des statistiques

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	63.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	70.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	5.000.000
	Total de la 1ère partie.....	138.000.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de services et pour dommages corporels.....	10.000
	Total de la 2ème partie.....	20.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	33.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	1.000.000
	Total de la 3ème partie.....	35.040.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	6.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	10.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	8.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	5.000.000
34-05	Administration centrale — Charges annexes.....	5.000.000
34-90	Administration centrale — Habillement.....	200.000
34-92	Administration centrale — Parc automobile.....	9.000.000
34-97	Administration centrale — — Loyers.....	500.000
	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	39.710.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	1.000.000
	Total de la 5ème partie.....	1.000.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'office national des statistiques.....	600.000.000
	Total de la 6ème partie.....	600.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	2.500.000
37-02	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil national de la statistique.....	1.500.000
	Total de la 7ème partie.....	4.000.000
	Total du titre III.....	817.770.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	2.000.000
	Total de la 3ème partie.....	2.000.000
	Total du titre IV.....	2.000.000
	Total de la sous-section I.....	819.770.000
	Total de la section I.....	819.770.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la numérisation et des statistiques.....	819.770.000

Décret exécutif n° 22-18 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la poste et des télécommunications.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards sept cent vingt-trois millions trois cent quarante-sept mille dinars (2.723.347.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la poste et des télécommunications, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la poste et des télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la poste et des télécommunications

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	158.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	182.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	36.000.000
	Total de la 1ère partie.....	376.000.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	400.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels....	640.000
	Total de la 2ème partie.....	1.040.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	1.600.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	85.160.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	8.383.000
	Total de la 3ème partie.....	95.143.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	12.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	3.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	14.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	2.280.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	977.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	40.000
	Total de la 4ème partie.....	34.497.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	11.550.000
	Total de la 5ème partie.....	11.550.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut national des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication d'Oran.....	252.000.000
36-02	Subvention à l'institut national de la poste et des technologies de l'information et de la communication d'Alger.....	153.000.000
	Total de la 6ème partie.....	405.000.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	1.200.000
	Total de la 7ème partie.....	1.200.000
	Total du titre III.....	924.430.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — frais de formation.....	2.300.000
	Total de la 3ème partie.....	2.300.000
	Total du titre IV.....	2.300.000
	Total de la sous-section I.....	926.730.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitements d'activités.....	600.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	590.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	160.000.000
	Total de la 1ère partie.....	1.350.000.000
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat – Rentes d'accidents du travail.....	400.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat – Pensions de service et pour dommages corporels.....	36.000.000
	Total de la 2ème partie.....	36.400.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	18.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	306.500.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	28.140.000
	Total de la 3ème partie.....	352.640.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	8.700.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	1.837.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	5.800.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	19.515.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	1.208.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	7.347.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	604.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	483.000
	Total de la 4ème partie.....	45.494.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	12.083.000
	Total de la 5ème partie.....	12.083.000
	Total du titre III.....	1.796.617.000
	Total de la sous-section II.....	1.796.617.000
	Total de la section I.....	2.723.347.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la poste et des télécommunications.....	2.723.347.000

Décret exécutif n° 22-19 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2022, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent trente-huit milliards six cent quarante-et-un millions trois cent quatre-vingt-douze mille dinars (138.641.392.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	148.030.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	185.304.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	23.995.000
	Total de la 1ère partie.....	357.329.000
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	30.000
	Total de la 2ème partie.....	30.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	82.507.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	9.350.000
	Total de la 3ème partie.....	94.587.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	7.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.520.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	3.560.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	13.784.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	178.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile.....	3.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	2.283.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	31.335.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	8.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	8.000.000
	6 ^{ème} Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Bousmail.....	61.416.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H) Khemisti.....	97.521.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem.....	100.608.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H) Constantine.....	141.127.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés.....	16.747.951.000
36-06	Subventions aux établissements Diar-Rahma.....	437.023.000
36-13	Subventions aux services d'aide mobile d'urgence sociale.....	98.599.000
36-14	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Mostaganem.....	27.971.000
36-16	Subvention au centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance.....	26.600.000
36-22	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Annaba.....	29.886.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	17.768.702.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	2.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil national de la famille et de la femme.....	500.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.....	1.500.000
	Total de la 7ème partie.....	4.000.000
	Total du titre III.....	18.263.983.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	18.000.000
	Total de la 3ème partie.....	18.000.000
	4ème Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-05	Emplois d'attentes — Dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS).....	16.300.000.000
44-06	Dotation à l'agence nationale de gestion du micro-crédit pour la gestion du dispositif du micro-crédit.....	5.000.000.000
44-07	Dotation à l'agence nationale de gestion du micro-crédit pour la prise en charge des bonifications des taux d'intérêts du dispositif du micro-crédit.....	500.000.000
	Total de la 4ème partie.....	21.800.000.000
	6ème Partie <i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-02	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère social....	47.965.000
46-03	Administration centrale — Prise en charge de la gratuité du transport et de la réduction de ses tarifs au profit des personnes à besoins spécifiques et leurs accompagnateurs.....	213.100.000
46-05	Administration centrale — Contribution à l'agence de développement social (ADS)..	58.700.000.000
	Total de la 6ème partie.....	58.961.065.000
	Total du titre IV.....	80.779.065.000
	Total de la sous-section I.....	99.043.048.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités.....	1.262.904.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	1.456.673.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	234.296.000
	Total de la 1ère partie.....	2.953.873.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat – Rentes d'accidents du travail.....	20.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat – Pensions de service et pour dommages corporels.....	2.600.000
	Total de la 2ème partie.....	2.620.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	25.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	3.696.922.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	46.000.000
	Total de la 3ème partie.....	3.767.922.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	22.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	3.040.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	9.120.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	45.659.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	1.100.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	6.080.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	130.000
	Total de la 4ème partie.....	89.929.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	13.000.000
	Total de la 5ème partie.....	13.000.000
	Total du titre III.....	6.827.344.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie <i>Action sociale – Assistance et solidarité</i>	
46-10	Services déconcentrés de l'Etat – Enfants assistés et protection de l'enfance.....	125.000.000
46-15	Services déconcentrés de l'Etat – Pensions et allocations à verser aux personnes à besoins spécifiques à 100%.....	32.646.000.000
	Total de la 6ème partie.....	32.771.000.000
	Total du titre IV.....	32.771.000.000
	Total de la sous-section II.....	39.598.344.000
	Total de la section I.....	138.641.392.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.....	138.641.392.000

Décret exécutif n° 22-20 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'industrie.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards huit cent quatre-vingt-onze millions trois cent quatre-vingt-onze mille dinars (4.891.391.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'industrie, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'industrie

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	300.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	355.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	50.750.000
	Total de la 1ère partie.....	705.750.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	55.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels....	430.000
	Total de la 2ème partie.....	485.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	4.045.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	160.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	163.750.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	17.100.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	185.055.000
	4 ^{ème} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	18.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.520.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	6.080.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	21.519.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	1.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	3.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	320.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	25.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	52.764.000
	5 ^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	11.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	11.000.000
	6 ^{ème} Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)....	1.058.557.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML).....	512.681.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	1.571.238.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	1.500.000
37-02	Administration centrale — Dépenses de fonctionnement du conseil national consultatif pour le développement de la PME.....	6.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives au prix algérien de la qualité.....	2.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives au prix national de l'innovation pour la petite et moyenne entreprise.....	12.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	21.500.000
	Total du titre III.....	2.547.792.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	2.800.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	2.800.000
	4 ^{ème} Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (I.A.N.O.R).....	18.000.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC).....	2.000.000
44-07	Contribution à l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière.....	4.000.000
44-13	Contribution au centre technique des industries agroalimentaires (CTIAA).....	10.000.000
44-14	Frais de fonctionnement de l'unité de gestion du programme d'appui à la diversification industrielle et à l'amélioration du climat des affaires (PADICA).....	28.896.000
44-19	Contribution à l'agence de développement de la PME et de la promotion de l'innovation.....	234.600.000
44-20	Administration centrale — Dépenses relatives au programme de soutien de l'Etat aux PME.....	40.000.000
44-21	Administration centrale — Dépenses relatives au programme de soutien de l'Etat pour la certification, l'accréditation et la normalisation.....	100.000.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	437.496.000
	Total du titre IV.....	440.296.000
	Total de la sous-section I.....	2.988.088.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités.....	643.639.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	615.414.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	202.756.000
	Total de la 1ère partie.....	1.461.809.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial.....	17.742.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives.....	480.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	313.123.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales.....	26.120.000
	Total de la 3ème partie.....	357.465.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais.....	21.847.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier.....	2.924.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures.....	16.119.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes.....	24.819.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement.....	2.417.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile.....	6.150.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers.....	1.816.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	276.000
	Total de la 4ème partie.....	76.368.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles.....	7.661.000
	Total de la 5ème partie.....	7.661.000
	Total du titre III.....	1.903.303.000
	Total de la sous-section II.....	1.903.303.000
	Total de la section I.....	4.891.391.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie.....	4.891.391.000

Décret exécutif n° 22-21 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'agriculture et du développement rural.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent quarante-et-un milliards quatre cent quarante-neuf millions six cent seize mille dinars (341.449.616.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'agriculture et du développement rural, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et du développement rural sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'agriculture et du développement rural

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	232.821.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	254.784.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	53.734.000
	Total de la 1ère partie.....	541.339.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	435.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels....	250.000
	Total de la 2ème partie.....	685.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	2.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	77.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	121.901.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	11.178.000
	Total de la 3ème partie.....	135.656.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	13.401.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.074.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	3.519.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	19.369.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	212.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	2.266.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	1.850.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	41.701.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	3.083.000
	Total de la 5ème partie.....	3.083.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
6 ^{ème} Partie		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts.....	115.000.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux.....	893.000.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN).....	232.000.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA).....	98.000.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA).....	472.000.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA).....	72.000.000
36-42	Subvention à l'école nationale des forêts (ENAF).....	80.000.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale (ITCMI, ITGC, ITAFV, ITDAS).....	1.045.000.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV).....	542.296.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV).....	292.000.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS).....	335.500.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID).....	152.000.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS).....	113.000.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC).....	151.000.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV).....	376.500.000
Total de la 6 ^{ème} partie.....		4.969.296.000
7 ^{ème} Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	600.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement des bureaux de représentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale.....	4.000.000
Total de la 7 ^{ème} partie.....		4.600.000
Total du titre III.....		5.696.360.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	7.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	7.000.000
	4 ^{ème} Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale — Foires et expositions.....	175.000
44-02	Contribution au centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG).....	1.600.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation.....	1.050.000
44-34	Contribution à l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC).....	250.033.000.000
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF).....	300.000.000
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA).....	500.000.000
44-53	Contribution à l'office national interprofessionnel du lait (ONIL).....	61.977.000.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	312.812.825.000
	Total du titre IV.....	312.819.825.000
	Total de la sous-section I.....	318.516.185.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'AGRICULTURE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Traitements d'activités.....	4.513.252.000
31-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Indemnités et allocations diverses.....	4.368.319.000
31-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	589.699.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	9.471.270.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	<i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Rentes d'accidents du travail.....	1.200.000
32-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Pensions de service et pour dommages corporels.....	11.000.000
	Total de la 2ème partie.....	12.200.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Prestations à caractère familial.....	135.496.000
33-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Prestations facultatives.....	1.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Sécurité sociale.....	2.220.393.000
33-14	Services déconcentrés de l'agriculture — Contribution aux œuvres sociales.....	223.000.000
	Total de la 3ème partie.....	2.579.889.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Remboursement de frais.....	80.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Matériel et mobilier.....	31.900.000
34-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Fournitures.....	45.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'agriculture — Charges annexes.....	98.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'agriculture — Habillement.....	9.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'agriculture — Parc automobile.....	63.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'agriculture — Loyers.....	8.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'agriculture — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	490.000
	Total de la 4ème partie.....	335.390.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Entretien des immeubles.....	72.000.000
	Total de la 5ème partie.....	72.000.000
	Total du titre III.....	12.470.749.000
	Total de la sous-section II.....	12.470.749.000
	Total de la section I.....	330.986.934.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Direction générale des forêts – Traitements d'activités.....	87.000.000
31-02	Direction générale des forêts – Indemnités et allocations diverses.....	100.000.000
31-03	Direction générale des forêts – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	16.000.000
	Total de la 1ère partie.....	203.000.000
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-02	Direction générale des forêts – Pensions de service et pour dommages corporels.....	3.000.000
	Total de la 2ème partie.....	3.000.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Direction générale des forêts – Prestations à caractère familial.....	1.900.000
33-02	Direction générale des forêts – Prestations facultatives.....	50.000
33-03	Direction générale des forêts – Sécurité sociale.....	46.750.000
33-04	Direction générale des forêts – Contribution aux œuvres sociales.....	4.300.000
	Total de la 3ème partie.....	53.000.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Direction générale des forêts – Remboursement de frais.....	4.750.000
34-02	Direction générale des forêts – Matériel et mobilier.....	304.000
34-03	Direction générale des forêts – Fournitures.....	1.368.000
34-04	Direction générale des forêts – Charges annexes.....	10.805.000
34-05	Direction générale des forêts – Habillement	169.000
34-07	Direction générale des forêts – Habillement du personnel technique.....	98.000.000
34-90	Direction générale des forêts – Parc automobile.....	760.000
34-97	Direction générale des forêts – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	116.166.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Direction générale des forêts – Entretien des immeubles.....	3.000.000
	Total de la 5ème partie.....	3.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Direction générale des forêts – Conférences et séminaires.....	500.000
37-03	Direction générale des forêts – Lutte contre les incendies – Surveillance.....	1.500.000
	Total de la 7ème partie.....	2.000.000
	Total du titre III.....	380.166.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Direction générale des forêts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	7.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	7.000.000
	4 ^{ème} Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Direction générale des forêts — Information et vulgarisation.....	500.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	500.000
	Total du titre IV.....	7.500.000
	Total de la sous-section I.....	387.666.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Traitements d'activités.....	2.754.717.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses.....	3.689.046.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	510.057.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	6.953.820.000
	2 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés des forêts — Rentes d'accidents du travail.....	1.200.000
32-12	Services déconcentrés des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels.....	25.968.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	27.168.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés des forêts— Prestations à caractère familial.....	146.453.000
33-12	Services déconcentrés des forêts — Prestations facultatives.....	670.000
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale.....	1.610.941.000
33-14	Services déconcentrés des forêts — Contribution aux œuvres sociales.....	125.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	1.883.064.000
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés des forêts — Remboursement de frais.....	34.438.000
34-12	Services déconcentrés des forêts — Matériel et mobilier.....	6.428.000
34-13	Services déconcentrés des forêts — Fournitures.....	16.530.000
34-14	Services déconcentrés des forêts — Charges annexes.....	47.127.000
34-15	Services déconcentrés des forêts — Habillement.....	4.500.000
34-91	Services déconcentrés des forêts — Parc automobile.....	47.753.000
34-93	Services déconcentrés des forêts — Loyers.....	2.000.000
34-98	Services déconcentrés des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	480.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	159.256.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés des forêts — Entretien des immeubles.....	44.708.000
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts.....	407.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	451.708.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêts.....	600.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	600.000.000
	Total du titre III.....	10.075.016.000
	Total de la sous-section II.....	10.075.016.000
	Total de la section II.....	10.462.682.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural.....	341.449.616.000

Décret exécutif n° 22-22 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre des finances,
Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;
Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;
Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-neuf milliards six cent douze millions six cent cinq mille dinars (19.612.605.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	195.350.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	204.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	33.600.000
	Total de la 1ère partie.....	432.950.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	1.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels....	1.000
	Total de la 2ème partie.....	2.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	1.789.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	99.900.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	11.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	112.789.000
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	40.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	2.560.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	5.320.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	21.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	400.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	2.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	733.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	1.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	72.814.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	9.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	9.000.000
	6 ^{ème} Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'observatoire national de la ville (ONV).....	16.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	16.000.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	300.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	300.000
	Total du titre III.....	643.855.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	20.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	20.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie <i>Action économique – Encouragements et interventions</i>	
44-02	Prix national de l'architecture.....	1.000
44-06	Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique (CGS).....	219.000.000
44-07	Contribution au centre national d'études et de recherches intégrées du bâtiment (C.N.E.R.I.B).....	117.000.000
44-16	Contribution à l'organisme de la ville nouvelle de Hassi Messaoud.....	190.000.000
44-17	Contribution à l'agence nationale de réalisation et de gestion de Djamaâ El Djazaïr.....	1.000.000.000
	Total de la 4ème partie.....	1.526.001.000
	Total du titre IV.....	1.546.001.000
	Total de la sous-section I.....	2.189.856.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction – Traitements d'activités.....	2.259.177.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction – Indemnités et allocations diverses.....	2.134.783.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	303.000.000
	Total de la 1ère partie.....	4.696.960.000
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction – Rentes d'accidents du travail.....	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction – Pensions de service et pour dommages corporels.....	4.000.000
	Total de la 2ème partie.....	4.240.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction – Prestations à caractère familial.....	78.390.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction – Prestations facultatives.....	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction – Sécurité sociale.....	1.098.490.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction – Contribution aux œuvres sociales.....	120.000.000
	Total de la 3ème partie.....	1.297.380.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Remboursement de frais.....	33.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Matériel et mobilier.....	11.700.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Fournitures.....	16.550.000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Charges annexes.....	65.600.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Habillement.....	2.310.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Parc automobile.....	38.300.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Loyers.....	3.420.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	58.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	171.738.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Entretien des immeubles.....	17.400.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	17.400.000
	Total du titre III.....	6.187.718.000
	Total de la sous-section II.....	6.187.718.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés des équipements publics — Traitements d'activités.....	2.536.582.000
31-12	Services déconcentrés des équipements publics — Indemnités et allocations diverses.....	2.331.891.000
31-13	Services déconcentrés des équipements publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	509.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	5.377.473.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	<i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés des équipements publics — Rentes d'accidents du travail...	450.000
32-12	Services déconcentrés des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels.....	5.000.000
	Total de la 2ème partie.....	5.450.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations à caractère familial.....	99.690.000
33-12	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations facultatives.....	779.000
33-13	Services déconcentrés des équipements publics — Sécurité sociale.....	1.217.118.000
33-14	Services déconcentrés des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales.....	140.000.000
	Total de la 3ème partie.....	1.457.587.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés des équipements publics — Remboursement de frais.....	20.900.000
34-12	Services déconcentrés des équipements publics — Matériel et mobilier.....	10.800.000
34-13	Services déconcentrés des équipements publics — Fournitures.....	17.650.000
34-14	Services déconcentrés des équipements publics — Charges annexes.....	43.000.000
34-15	Services déconcentrés des équipements publics — Habillement.....	2.140.000
34-91	Services déconcentrés des équipements publics — Parc automobile.....	40.410.000
34-93	Services déconcentrés des équipements publics — Loyers.....	5.000.000
34-98	Services déconcentrés des équipements publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	58.000
	Total de la 4ème partie.....	139.958.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés des équipements publics — Entretien des immeubles.....	11.000.000
	Total de la 5ème partie.....	11.000.000
	Total du titre III.....	6.991.468.000
	Total de la sous-section III.....	6.991.468.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION V SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés du logement – Traitements d'activités.....	1.429.967.000
31-12	Services déconcentrés du logement – Indemnités et allocations diverses.....	1.401.743.000
31-13	Services déconcentrés du logement – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	510.200.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	3.341.910.000
	2 ^{ème} Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés du logement – Rentes d'accidents du travail.....	1.000
32-12	Services déconcentrés du logement – Pensions de service et pour dommages corporels.....	1.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	2.000
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés du logement – Prestations à caractère familial.....	28.710.000
33-12	Services déconcentrés du logement – Prestations facultatives.....	45.000
33-13	Services déconcentrés du logement – Sécurité sociale.....	707.928.000
33-14	Services déconcentrés du logement – Contribution aux œuvres sociales.....	87.500.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	824.183.000
	4 ^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés du logement – Remboursement de frais.....	20.300.000
34-12	Services déconcentrés du logement – Matériel et mobilier.....	5.600.000
34-13	Services déconcentrés du logement – Fournitures.....	8.700.000
34-14	Services déconcentrés du logement – Charges annexes.....	27.000.000
34-15	Services déconcentrés du logement – Habillement.....	1.560.000
34-91	Services déconcentrés du logement – Parc automobile.....	8.500.000
34-93	Services déconcentrés du logement – Loyers.....	1.400.000
34-98	Services déconcentrés du logement – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	58.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	73.118.000
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés du logement – Entretien des immeubles.....	4.350.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	4.350.000
	Total du titre III.....	4.243.563.000
	Total de la sous-section V.....	4.243.563.000
	Total de la section I.....	19.612.605.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.....	19.612.605.000

Décret exécutif n° 22-23 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du commerce et de la promotion des exportations.

— — — — —

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt milliards huit cent soixante-quatorze millions six cent cinquante-et-un mille dinars (20.874.651.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du commerce et de la promotion des exportations, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce et de la promotion des exportations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre du commerce et de la promotion des exportations

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	235.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	270.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	45.300.000
	Total de la 1ère partie.....	550.300.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	550.000
	Total de la 2ème partie.....	560.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	3.600.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	250.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	126.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	15.000.000
	Total de la 3ème partie.....	145.100.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	28.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	2.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	11.920.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	35.611.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	800.000
34-06	Administration centrale — Dépenses liées à la conception et à l'impression de dépliant.....	1.850.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	4.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	2.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	87.991.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	29.000.000
	Total de la 5ème partie.....	29.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX).....	230.000.000
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E).....	730.000.000
36-10	Subvention au conseil de la concurrence.....	110.000.000
	Total de la 6ème partie.....	1.070.000.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	3.800.000
37-03	Administration centrale — Dépenses liées à l'accession de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce.....	15.000.000
37-04	Administration centrale — Etudes.....	4.000.000
37-08	Administration centrale — Frais de fonctionnement de l'unité de gestion de programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (P3A).....	35.000.000
37-09	Frais de fonctionnement du conseil national de la protection des consommateurs.....	2.000.000
	Total de la 7ème partie.....	59.800.000
	Total du titre III.....	1.942.751.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	30.000.000
	Total de la 3ème partie.....	30.000.000
	4ème Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Contribution aux chambres de commerce et d'industrie (C.C.I).....	32.000.000
44-03	Contribution à la chambre algérienne de commerce et d'industrie (C.A.C.I).....	20.000.000
44-05	Contribution aux associations d'utilité publique.....	2.000.000
44-07	Contribution au laboratoire national d'essais (LNE).....	40.000.000
44-08	Contribution de l'Etat pour la promotion des exportations.....	1.000.000.000
	Total de la 4ème partie.....	1.094.000.000
	6ème Partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-02	Contribution au fonds de compensation des frais de transport.....	1.000.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la stabilisation des prix du sucre blanc et de l'huile alimentaire ordinaire raffinée.....	3.500.000.000
	Total de la 6ème partie.....	4.500.000.000
	Total du titre IV.....	5.624.000.000
	Total de la sous-section I.....	7.566.751.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Directions de wilayas du commerce – Traitements d'activités.....	4.500.000.000
31-12	Directions de wilayas du commerce – Indemnités et allocations diverses.....	4.750.000.000
31-13	Directions de wilayas du commerce – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	400.000.000
	Total de la 1ère partie.....	9.650.000.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Directions de wilayas du commerce – Rentes d'accidents du travail.....	135.000
32-12	Directions de wilayas du commerce – Pensions de service et pour dommages corporels.....	1.518.000
	Total de la 2ème partie.....	1.653.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Directions de wilayas du commerce – Prestations à caractère familial.....	102.000.000
33-12	Directions de wilayas du commerce – Prestations facultatives.....	800.000
33-13	Directions de wilayas du commerce – Sécurité sociale.....	2.312.500.000
33-14	Directions de wilayas du commerce – Contribution aux œuvres sociales.....	229.000.000
	Total de la 3ème partie.....	2.644.300.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Directions de wilayas du commerce – Remboursement de frais.....	50.000.000
34-12	Directions de wilayas du commerce – Matériel et mobilier.....	12.160.000
34-13	Directions de wilayas du commerce – Fournitures.....	60.000.000
34-14	Directions de wilayas du commerce – Charges annexes.....	93.500.000
34-15	Directions de wilayas du commerce – Habillement.....	5.600.000
34-91	Directions de wilayas du commerce – Parc automobile.....	52.000.000
34-93	Directions de wilayas du commerce – Loyers.....	5.000.000
34-97	Directions de wilayas du commerce – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	20.000
	Total de la 4ème partie.....	278.280.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Directions de wilayas du commerce — Entretien des immeubles.....	27.300.000
	Total de la 5ème partie.....	27.300.000
	Total du titre III.....	12.601.533.000
	Total de la sous-section II.....	12.601.533.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-21	Directions régionales du commerce — Traitements d'activités.....	245.000.000
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses....	252.000.000
31-23	Directions régionales du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	38.000.000
	Total de la 1ère partie.....	535.000.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-21	Directions régionales du commerce — Rentes d'accidents du travail.....	15.000
	Total de la 2ème partie.....	15.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-21	Directions régionales du commerce — Prestations à caractère familial.....	6.000.000
33-22	Directions régionales du commerce — Prestations facultatives.....	160.000
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale.....	124.250.000
33-24	Directions régionales du commerce — Contribution aux œuvres sociales.....	14.000.000
	Total de la 3ème partie.....	144.410.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-21	Directions régionales du commerce — Remboursement de frais.....	3.325.000
34-22	Directions régionales du commerce — Matériel et mobilier.....	2.660.000
34-23	Directions régionales du commerce — Fournitures.....	3.800.000
34-24	Directions régionales du commerce — Charges annexes.....	8.033.000
34-25	Directions régionales du commerce — Habillement.....	534.000
34-92	Directions régionales du commerce — Parc automobile.....	2.280.000
34-94	Directions régionales du commerce — Loyers.....	300.000
34-98	Directions régionales du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	20.942.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Directions régionales du commerce — Entretien des immeubles.....	6.000.000
	Total de la 5ème partie.....	6.000.000
	Total du titre III.....	706.367.000
	Total de la sous-section III.....	706.367.000
	Total de la section I.....	20.874.651.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce et de la promotion des exportations.....	20.874.651.000

Décret exécutif n° 22-24 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-huit milliards cinq cent quinze millions neuf cent quatre-vingt-huit mille dinars (18.515.988.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la communication

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	100.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	102.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	24.000.000
	Total de la 1ère partie.....	226.000.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	30.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	500.000
	Total de la 2ème partie.....	530.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	1.170.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	40.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	51.000.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	4.581.000
	Total de la 3ème partie.....	56.791.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	5.985.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	800.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	1.900.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	11.500.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	341.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	11.850.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	1.831.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	34.217.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles.....	15.000.000
	Total de la 5ème partie.....	15.000.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'autorité de régulation de l'audiovisuel.....	50.000.000
	Total de la 6ème partie.....	50.000.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale – Conférences et séminaires.....	2.850.000
37-05	Administration centrale – Acquisition et diffusion de la presse étrangère.....	1.700.000
37-07	Administration centrale – Prix du Président de la République du journaliste professionnel.....	7.400.000
	Total de la 7ème partie.....	11.950.000
	Total du titre III.....	394.488.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	1.500.000
	Total de la 3ème partie.....	1.500.000
4ème Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>		
44-01	Administration centrale — Contribution à l'établissement public de télévision (EPTV).....	6.134.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à l'établissement public de télédiffusion d'Algérie (T.D.A).....	3.984.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'établissement public de radiodiffusion sonore (E.P.R.S).....	5.040.000.000
44-07	Administration centrale — Contribution à l'agence presse service (A.P.S).....	544.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation de presse d'image et d'information (C.N.D.P.I.I).....	136.000.000
44-09	Administration centrale — Contribution au titre de la location de répéteurs pour diffusion de programmes de télévision par les satellites, abonnements et droits de diffusion.....	2.000.000.000
44-11	Administration centrale — Contribution à la maison de la presse.....	32.000.000
44-20	Administration centrale — Contribution au centre international de presse (CIP).....	250.000.000
	Total de la 4ème partie.....	18.120.000.000
	Total du titre IV.....	18.121.500.000
	Total de la sous-section I.....	18.515.988.000
	Total de la section I.....	18.515.988.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la communication.....	18.515.988.000

Décret exécutif n° 22-25 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des travaux publics.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de seize milliards cinq cent cinquante-et-un millions trois cent trente mille dinars (16.551.330.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des travaux publics, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre des travaux publics

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	162.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	179.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	32.000.000
	Total de la 1ère partie.....	373.000.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	693.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	15.000
	Total de la 2ème partie.....	708.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	2.500.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	45.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	85.250.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	7.250.000
	Total de la 3ème partie.....	95.045.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	20.104.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	1.540.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	3.800.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	11.026.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	364.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	1.000.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	2.300.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	4.000
	Total de la 4ème partie.....	40.138.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles.....	6.000.000
	Total de la 5ème partie.....	6.000.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-09	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (ONSM).....	220.000.000
	Total de la 6ème partie.....	220.000.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale – Conférences et séminaires.....	500.000
	Total de la 7ème partie.....	500.000
	Total du titre III.....	735.391.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux.....	860.000
	Total de la 2ème partie.....	860.000
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	10.000.000
	Total de la 3ème partie.....	10.000.000
	Total du titre IV.....	10.860.000
	Total de la sous-section I.....	746.251.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Traitements d'activités.....	2.900.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses.....	2.700.000.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	7.500.000.000
	Total de la 1ère partie.....	13.100.000.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents du travail.....	8.000.000
32-12	Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour dommages corporels.....	15.000.000
	Total de la 2ème partie.....	23.000.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics – Prestations à caractère familial.....	133.100.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics – Prestations facultatives.....	900.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics – Sécurité sociale.....	1.400.000.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics – Contribution aux œuvres sociales.....	316.560.000
	Total de la 3ème partie.....	1.850.560.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics – Remboursement de frais.....	117.450.000
34-12	Services déconcentrés des travaux publics – Matériel et mobilier.....	14.700.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics – Fournitures.....	44.631.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics – Charges annexes.....	108.590.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics – Habillement.....	72.500.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics – Parc automobile.....	36.250.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics – Loyers.....	1.690.000
34-98	Services déconcentrés des travaux publics – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	1.000.000
	Total de la 4ème partie.....	396.811.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics – Entretien des immeubles.....	102.708.000
	Total de la 5ème partie.....	102.708.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés des travaux publics – Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens.....	12.000.000
37-12	Services déconcentrés des travaux publics – Protection des sites stratégiques.....	320.000.000
	Total de la 7ème partie.....	332.000.000
	Total du titre III.....	15.805.079.000
	Total de la sous-section II.....	15.805.079.000
	Total de la section I.....	16.551.330.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics.....	16.551.330.000

Décret exécutif n° 22-26 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des transports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de onze milliards deux cent trente-huit millions cinq cent quarante-et-un mille dinars (11.238.541.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre des transports

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	156.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	162.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	21.520.000
	Total de la 1ère partie.....	339.520.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	87.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	875.000
	Total de la 2ème partie.....	962.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	3.000.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	90.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	79.500.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	7.250.000
	Total de la 3ème partie.....	89.840.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	16.632.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	1.500.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	11.000.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	18.240.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	296.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	800.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	300.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	9.000
	Total de la 4ème partie.....	48.777.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles.....	6.533.000
	Total de la 5ème partie.....	6.533.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche d'Oran (IHFR).....	103.000.000
36-03	Subvention à l'école nationale supérieure maritime (ENSM).....	220.000.000
36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (ISFF).....	80.000.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques des transports terrestres (ENATT).....	53.000.000
36-06	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Mostaganem (ETFIM).....	55.000.000
36-07	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Béjaïa (ETFIM).....	45.000.000
	Total de la 6ème partie.....	556.000.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7 ^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	500.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	500.000
	Total du titre III.....	1.042.132.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	13.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	13.000.000
	4 ^{ème} Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Convention Etat — SNTF.....	3.040.000.000
44-04	Contribution à Air Algérie au titre de l'exécution des sujétions de service public.....	5.000.000.000
44-05	Contribution à Tassili-Airlines au titre de l'exécution des sujétions de service public.....	400.000.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	8.440.000.000
	Total du titre IV.....	8.453.000.000
	Total de la sous-section I.....	9.495.132.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSPORTS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés des transports — Traitements d'activités.....	600.000.000
31-12	Services déconcentrés des transports — Indemnités et allocations diverses.....	600.000.000
31-13	Services déconcentrés des transports — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	115.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	1.315.000.000
	2 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés des transports — Rentes d'accidents du travail.....	10.000
32-12	Services déconcentrés des transports — Pensions de service et pour dommages corporels.....	1.400.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	1.410.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés des transports – Prestations à caractère familial.....	28.500.000
33-12	Services déconcentrés des transports – Prestations facultatives.....	200.000
33-13	Services déconcentrés des transports – Sécurité sociale.....	300.000.000
33-14	Services déconcentrés des transports – Contribution aux œuvres sociales.....	32.000.000
	Total de la 3ème partie.....	360.700.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés des transports – Remboursement de frais.....	13.050.000
34-12	Services déconcentrés des transports – Matériel et mobilier.....	2.755.000
34-13	Services déconcentrés des transports – Fournitures.....	5.785.000
34-14	Services déconcentrés des transports – Charges annexes.....	26.161.000
34-15	Services déconcentrés des transports – Habillement.....	1.450.000
34-91	Services déconcentrés des transports – Parc automobile.....	2.755.000
34-93	Services déconcentrés des transports – Loyers.....	1.088.000
34-98	Services déconcentrés des transports – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	48.000
	Total de la 4ème partie.....	53.092.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés des transports – Entretien des immeubles.....	10.790.000
	Total de la 5ème partie.....	10.790.000
	Total du titre III.....	1.740.992.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Services déconcentrés des transports – Frais de formation.....	2.417.000
	Total de la 3ème partie.....	2.417.000
	Total du titre IV.....	2.417.000
	Total de la sous-section II.....	1.743.409.000
	Total de la section I.....	11.238.541.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports.....	11.238.541.000

Décret exécutif n° 22-27 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-et-un milliards deux cent soixante-sept millions soixante-cinq mille dinars (21.267.065.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aimene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	193.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	211.417.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	62.320.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales.....	364.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses.....	312.000
	Total de la 1ère partie.....	<hr/> 467.413.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	<i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	300.000
	Total de la 2ème partie.....	300.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	2.100.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	48.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	101.273.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	10.925.000
	Total de la 3ème partie.....	114.346.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	14.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	3.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	50.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	1.600.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	16.000
	Total de la 4ème partie.....	70.616.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	6.600.000
	Total de la 5ème partie.....	6.600.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-07	Administration centrale — Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE).....	85.000.000
	Total de la 6ème partie.....	85.000.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	300.000
37-04	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'agence nationale des barrages et transferts.....	1.466.866.000
37-05	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'office national de l'assainissement.....	72.376.000
37-06	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'Algérienne des eaux.....	1.031.476.000
	Total de la 7ème partie.....	2.571.018.000
	Total du titre III.....	3.315.293.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	6.000.000
	Total de la 3ème partie.....	6.000.000
	4ème Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-02	Contribution à l'Algérienne des eaux.....	4.000.000.000
44-04	Contribution à l'Office national de l'irrigation et du drainage (ONID).....	1.000.000.000
44-05	Contribution à l'agence nationale des barrages et transferts (ANBT)	1.500.000.000
44-06	Contribution à l'Office national d'assainissement (ONA).....	2.500.000.000
	Total de la 4ème partie.....	9.000.000.000
	Total du titre IV.....	9.006.000.000
	Total de la sous-section I.....	12.321.293.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<p>SOUS-SECTION II</p> <p>SERVICES DECONCENTRES DES RESSOURCES EN EAU</p> <p>TITRE III</p> <p>MOYENS DES SERVICES</p> <p>1ère Partie</p> <p><i>Personnel – Rémunérations d'activités</i></p>		
31-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Traitements d'activités.....	3.221.078.000
31-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Indemnités et allocations diverses.....	2.887.070.000
31-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	807.124.000
	Total de la 1ère partie.....	6.915.272.000
<p>2ème Partie</p> <p><i>Personnel – Pensions et allocations</i></p>		
32-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Rentes d'accidents du travail.....	3.000.000
32-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Pensions de service et pour dommages corporels.....	9.000.000
	Total de la 2ème partie.....	12.000.000
<p>3ème Partie</p> <p><i>Personnel – Charges sociales</i></p>		
33-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations à caractère familial.....	100.000.000
33-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations facultatives.....	900.000
33-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Sécurité sociale.....	1.529.287.000
33-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Contribution aux œuvres sociales.....	159.000.000
	Total de la 3ème partie.....	1.789.187.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Remboursement de frais...	55.000.000
34-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Matériel et mobilier.....	12.000.000
34-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Fournitures.....	30.000.000
34-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Charges annexes.....	74.013.000
34-15	Services déconcentrés des ressources en eau — Habillement.....	7.000.000
34-91	Services déconcentrés des ressources en eau — Parc automobile.....	18.000.000
34-93	Services déconcentrés des ressources en eau — Loyers.....	1.900.000
34-98	Services déconcentrés des ressources en eau — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	400.000
	Total de la 4ème partie.....	198.313.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Entretien des immeubles.....	26.000.000
	Total de la 5ème partie.....	26.000.000
	Total du titre III.....	8.940.772.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Frais de formation.....	5.000.000
	Total de la 3ème partie.....	5.000.000
	Total du titre IV.....	5.000.000
	Total de la sous-section II.....	8.945.772.000
	Total de la section I.....	21.267.065.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique.....	21.267.065.000

Décret exécutif n° 22-28 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du tourisme et de l'artisanat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards cinq cent quatre-vingt-cinq millions deux cent soixante-treize mille dinars (3.585.273.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du tourisme et de l'artisanat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aimene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre du tourisme et de l'artisanat

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	151.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	172.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	29.000.000
	Total de la 1ère partie.....	352.000.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	72.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	640.000
	Total de la 2ème partie.....	712.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	80.700.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	8.700.000
	Total de la 3ème partie.....	91.430.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	33.840.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	2.052.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	4.700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	14.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	400.000
34-06	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal.....	160.000
34-07	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique.....	240.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	2.720.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	2.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	29.000
	Total de la 4ème partie.....	60.441.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	7.700.000
	Total de la 5ème partie.....	7.700.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (O.N.T).....	162.230.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme.....	122.000.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi Ouzou.....	124.000.000
36-04	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Bou Saâda.....	116.000.000
	Total de la 6ème partie.....	524.230.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	3.250.000
37-05	Administration centrale — Frais liés à l'exécution des mémorandums d'entente dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de l'artisanat.....	10.000
37-06	Administration centrale — Frais d'organisation du salon international du tourisme et des voyages.....	13.885.000
37-08	Administration centrale — Frais d'organisation du salon international de l'artisanat traditionnel.....	20.000.000
37-09	Administration centrale — Dépenses liées aux prix de l'artisanat et des métiers.....	5.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	42.145.000
	Total du titre III.....	1.078.658.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	2.940.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme.....	10.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	2.950.000
	4 ^{ème} Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (C.N.A.M).....	8.000.000
44-03	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (C.A.M).....	144.000.000
44-04	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T).....	16.800.000
44-05	Contribution à l'agence nationale de développement du tourisme (ANDT).....	29.000.000
44-12	Dépenses liées au soutien des activités de production artisanale.....	60.000.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	257.800.000
	Total du titre IV.....	260.750.000
	Total de la sous-section I.....	1.339.408.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités.....	672.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	826.500.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	141.770.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	1.640.270.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	14.490.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives.....	300.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	374.625.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	38.500.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	427.915.000
	4 ^{ème} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	40.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	13.900.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	18.200.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	77.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	1.700.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	9.120.000
34-92	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	3.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	500.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	163.920.000
	5 ^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	12.500.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	12.500.000
	Total du titre III.....	2.244.605.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat – Frais de formation.....	1.260.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	1.260.000
	Total du titre IV.....	1.260.000
	Total de la sous-section II.....	2.245.865.000
	Total de la section I.....	3.585.273.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme et de l'artisanat	3.585.273.000

Décret exécutif n° 22-29 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la santé.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre cent trente-neuf milliards quatre cent vingt-deux millions huit mille dinars (439.422.008.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2022, au ministre de la santé, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aimene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la santé

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	228.260.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	241.390.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	37.500.000
	Total de la 1ère partie.....	507.150.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	1.623.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	634.000
	Total de la 2ème partie.....	2.257.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	2.500.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	117.413.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	13.800.000
	Total de la 3ème partie.....	133.713.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	38.000.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	1.520.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	119.320.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	251.881.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	524.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	8.360.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	1.980.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	421.595.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles.....	19.000.000
	Total de la 5ème partie.....	19.000.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP).....	310.000.000
36-04	Subvention à l'école nationale de management et de l'administration de la santé (ENMAS).....	232.000.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang.....	356.000.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale.....	82.000.000
36-08	Subvention au centre national de pharmacovigilance et de matériovigilance.....	76.000.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie.....	228.000.000
36-10	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure paramédicale (INFSPM).....	3.180.000.000
36-11	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure des sages-femmes (INFSSF).....	465.000.000
36-12	Subventions aux instituts de formation paramédicale (IFPM).....	640.000.000
36-14	Subvention à l'agence nationale des greffes.....	86.520.000
	Total de la 6ème partie.....	5.655.520.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	30.000.000
	Total de la 7ème partie.....	30.000.000
	Total du titre III.....	6.769.235.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Action d'éducation sanitaire.....	2.000.000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	2.000.000
43-03	Administration centrale — Formation, recyclage et perfectionnement des personnels.....	37.000.000
	Total de la 3ème partie.....	41.000.000
	4ème Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale — Contribution à la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) pour l'acquisition des médicaments au profit des établissements publics de santé.....	53.906.860.000
44-02	Contribution à l'institut Pasteur d'Algérie (IPA) au titre des livraisons des vaccins, sérums et réactifs au profit des établissements publics de santé.....	12.298.064.000
	Total de la 4ème partie.....	66.204.924.000
	6ème Partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires.	360.770.633.000
46-02	Encouragement aux œuvres de sauvegarde de la santé.....	700.000
46-03	Contribution au financement des activités du Croissant rouge algérien (CRA).....	9.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de soins et de séjours des démunis non-assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée.....	40.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique.....	200.000
46-09	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts partagés du programme de coopération Algérie-FNUAP (programme de maîtrise de la croissance démographique).....	11.000.000
	Total de la 6ème partie.....	360.831.533.000
	Total du titre IV.....	427.077.457.000
	Total de la sous-section I.....	433.846.692.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitements d'activités.....	959.690.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	3.687.920.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	233.500.000
	Total de la 1ère partie.....	4.881.110.000
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat – Rentes d'accidents du travail.....	433.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat – Pensions de service et pour dommages corporels.....	820.000
	Total de la 2ème partie.....	1.253.000
	3ème Partie <i>Personnel – charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	25.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	517.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	59.180.000
	Total de la 3ème partie.....	601.180.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	23.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	4.520.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	7.560.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	28.349.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	1.600.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	8.840.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	1.024.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	580.000
	Total de la 4ème partie.....	76.273.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	15.500.000
	Total de la 5ème partie.....	15.500.000
	Total du titre III.....	5.575.316.000
	Total de la sous-section II.....	5.575.316.000
	Total de la section I.....	439.422.008.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé.....	439.422.008.000

Décret exécutif n° 22-30 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent soixante-seize milliards cent vingt-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille dinars (176.128.397.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	130.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	142.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	27.000.000
	Total de la 1ère partie.....	299.000.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	520.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	850.000
	Total de la 2ème partie.....	1.370.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	1.300.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	68.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	7.208.000
	Total de la 3ème partie.....	76.608.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	21.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	3.032.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	5.840.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	15.208.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	225.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	1.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	1.831.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	48.646.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	6.000.000
	Total de la 5ème partie.....	6.000.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'école supérieure de la sécurité sociale.....	100.000.000
	Total de la 6ème partie.....	100.000.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	2.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.....	800.000
37-14	Quote-part algérienne dans le cadre du projet « adéquation, formation, emploi, qualification (AFEQ) » au titre de la convention conclue avec l'Union européenne.....	8.305.000
	Total de la 7ème partie.....	11.105.000
	Total du titre III.....	542.729.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	6.000.000
	Total de la 3ème partie.....	6.000.000
	4ème Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'emploi.....	5.900.000.000
44-09	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP).....	48.179.000.000
	Total de la 4ème partie.....	54.079.000.000
	6ème Partie <i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-03	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère syndical.....	26.000.000
46-08	Complément différentiel servi aux petites pensions.....	22.804.600.000
46-12	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICPRI) au profit des titulaires de pensions de retraite et des titulaires de pensions d'invalidité.....	620.000.000
46-13	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICAR) au profit des titulaires d'allocations de retraite.....	3.482.200.000
46-14	Administration centrale — Indemnité complémentaire de pensions et rentes (ICPR).....	3.914.000
46-15	Administration centrale — Majoration exceptionnelle de 5 % des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés.....	1.230.635.000
46-16	Administration centrale — Revalorisation exceptionnelle des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés.....	90.000.000.000
46-17	Complément différentiel servi aux pensions d'invalidité.....	89.134.000
	Total de la 6ème partie.....	118.256.483.000
	Total du titre IV.....	172.341.483.000
	Total de la sous-section I.....	172.884.212.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Traitements d'activités.....	450.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses.....	440.000.000
31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	90.000.000
	Total de la 1ère partie.....	980.000.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	<i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-22	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages corporels.....	450.000
	Total de la 2ème partie.....	450.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-21	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial.....	13.000.000
33-23	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale.....	222.500.000
33-24	Services déconcentrés de l'emploi — Contribution aux œuvres sociales.....	27.300.000
	Total de la 3ème partie.....	262.800.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-21	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais.....	15.000.000
34-22	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier.....	5.000.000
34-23	Services déconcentrés de l'emploi — Fournitures.....	18.500.000
34-24	Services déconcentrés de l'emploi — Charges annexes.....	40.000.000
34-25	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement.....	600.000
34-91	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile.....	3.800.000
34-94	Services déconcentrés de l'emploi — Loyers.....	1.800.000
34-99	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	90.000
	Total de la 4ème partie.....	84.790.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles.....	15.000.000
	Total de la 5ème partie.....	15.000.000
	Total du titre III.....	1.343.040.000
	Total de la sous-section II.....	1.343.040.000
	Total de la section I.....	174.227.252.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Traitements d'activités.....	25.000.000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Indemnités et allocations diverses.....	26.000.000
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.970.000
	Total de la 1ère partie.....	52.970.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Prestations à caractère familial.....	260.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Prestations facultatives.....	35.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Sécurité sociale.....	12.750.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Contribution aux œuvres sociales.....	1.260.000
	Total de la 3ème partie.....	14.305.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Remboursement de frais.....	5.356.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Matériel et mobilier.....	152.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Fournitures.....	760.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Charges annexes.....	25.000.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Habillement.....	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Parc automobile.....	1.028.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	16.000
	Total de la 4ème partie.....	32.362.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles.....	140.000
	Total de la 5ème partie.....	140.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et séminaires.....	800.000
	Total de la 7ème partie.....	800.000
	Total du titre III.....	100.577.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation.....	14.952.000
	Total de la 3ème partie.....	14.952.000
	Total du titre IV.....	14.952.000
	Total de la sous-section I.....	115.529.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités.....	558.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses.....	608.400.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	214.000.000
	Total de la 1ère partie.....	1.380.400.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	<i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Rentes d'accidents du travail.....	50.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Pensions de service et pour dommages corporels.....	1.950.000
	Total de la 2ème partie.....	2.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Prestations à caractère familial.....	20.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Prestations facultatives.....	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Sécurité sociale.....	291.600.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Contribution aux œuvres sociales.....	38.000.000
	Total de la 3ème partie.....	351.000.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Remboursement de frais.....	6.850.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Matériel et mobilier.....	2.780.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Fournitures.....	7.820.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Charges annexes.....	14.919.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Habillement.....	1.387.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Parc automobile.....	10.400.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Loyers.....	3.470.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	90.000
	Total de la 4ème partie.....	47.716.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Entretien des immeubles.....	4.500.000
	Total de la 5ème partie.....	4.500.000
	Total du titre III.....	1.785.616.000
	Total de la sous-section II.....	1.785.616.000
	Total de la section II.....	1.901.145.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.....	176.128.397.000

Décret exécutif n° 22-31 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre des relations avec le Parlement.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent trente-trois millions quatre cent cinquante-trois mille dinars (233.453.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre des relations avec le Parlement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre des relations avec le Parlement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, à la ministre des relations avec le Parlement

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	63.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	80.500.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	15.090.000
	Total de la 1ère partie.....	159.090.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	834.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	34.430.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	4.000.000
	Total de la 3ème partie.....	39.274.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	3.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	5.216.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	3.360.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	4.463.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	163.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	3.600.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	977.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	21.589.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	4.500.000
	Total de la 5ème partie.....	4.500.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires.....	7.000.000
	Total de la 7ème partie.....	7.000.000
	Total du titre III.....	231.453.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation.....	2.000.000
	Total de la 3ème partie.....	2.000.000
	Total du titre IV.....	2.000.000
	Total de la sous-section I.....	233.453.000
	Total de la section I.....	233.453.000
	Total des crédits ouverts à la ministre des relations avec le Parlement.....	233.453.000

Décret exécutif n° 22-32 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de l'environnement.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards sept cent cinquante-deux millions cent quarante-neuf mille dinars (2.752.149.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de l'environnement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aimene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, à la ministre de l'environnement

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	155.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	165.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	25.000.000
	Total de la 1ère partie.....	345.000.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	112.000
	Total de la 2ème partie.....	112.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	2.000.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	15.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	80.000.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	9.000.000
	Total de la 3ème partie.....	91.015.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	15.300.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	1.440.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	2.800.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	20.000.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	200.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	1.850.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	800.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	15.000
	Total de la 4ème partie.....	42.405.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	6.000.000
	Total de la 5ème partie.....	6.000.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention au centre national de développement des ressources biologiques.....	74.000.000
36-02	Subvention au commissariat national du littoral.....	73.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale des changements climatiques.....	25.500.000
	Total de la 6ème partie.....	172.500.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-03	Administration centrale – Conférences et séminaires.....	2.000.000
37-04	Administration centrale – Dépenses relatives à la sensibilisation, la vulgarisation et la formation liées à l'environnement et au développement durable.....	50.000.000
	Total de la 7ème partie.....	52.000.000
	Total du titre III.....	709.032.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	7.600.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	7.600.000
	4 ^{ème} Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des déchets (AND).....	4.800.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD).....	8.640.000
44-07	Administration centrale — Contribution au conservatoire national des formations à l'environnement (CNFE).....	48.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national des technologies de production plus propres (CNTPP).....	8.640.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	70.080.000
	Total du titre IV.....	77.680.000
	Total de la sous-section I.....	786.712.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'environnement — Traitements d'activités.....	661.500.000
31-12	Services déconcentrés de l'environnement — Indemnités et allocations diverses...	702.200.000
31-13	Services déconcentrés de l'environnement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	149.758.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	1.513.458.000
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations à caractère familial.....	13.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations facultatives.....	66.000
33-13	Services déconcentrés de l'environnement — Sécurité sociale.....	340.925.000
33-14	Services déconcentrés de l'environnement — Contribution aux œuvres sociales....	26.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	379.991.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'environnement — Remboursement de frais.....	19.515.000
34-12	Services déconcentrés de l'environnement — Matériel et mobilier.....	6.420.000
34-13	Services déconcentrés de l'environnement — Fournitures.....	12.940.000
34-14	Services déconcentrés de l'environnement — Charges annexes.....	20.300.000
34-15	Services déconcentrés de l'environnement — Habillement.....	850.000
34-91	Services déconcentrés de l'environnement — Parc automobile.....	2.280.000
34-93	Services déconcentrés de l'environnement — Loyers.....	1.600.000
34-98	Services déconcentrés de l'environnement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	8.000
	Total de la 4ème partie.....	63.913.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'environnement — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	4.750.000
	Total de la 5ème partie.....	4.750.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-13	Services déconcentrés de l'environnement — Conférences et séminaires.....	1.900.000
	Total de la 7ème partie.....	1.900.000
	Total du titre III.....	1.964.012.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Services déconcentrés de l'environnement — Frais de formation.....	1.425.000
	Total de la 3ème partie.....	1.425.000
	Total du titre IV.....	1.425.000
	Total de la sous-section II.....	1.965.437.000
	Total de la section I.....	2.752.149.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de l'environnement.....	2.752.149.000

Décret exécutif n° 22-33 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la pêche et des productions halieutiques.

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre des finances,
Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;
Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;
Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards sept cent quarante-neuf millions deux cent dix mille dinars (2.749.210.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la pêche et des productions halieutiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la pêche et des productions halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la pêche et des productions halieutiques

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	146.616.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	147.951.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	32.245.000
	Total de la 1ère partie.....	326.812.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	1.945.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	73.642.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	6.500.000
	Total de la 3ème partie.....	82.087.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^{ème} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	19.306.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	7.127.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	6.574.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	10.908.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	158.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	3.730.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	1.840.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	49.653.000
	5 ^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	4.500.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	4.500.000
	6 ^{ème} Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêche et d'aquaculture (E.F.T.P.A).....	177.524.000
36-06	Subvention à l'institut national supérieur de pêche et d'aquaculture (I.N.S.P.A).....	105.000.000
36-07	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Oran.....	49.168.000
36-08	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture de Collo.....	54.368.000
36-09	Subvention au laboratoire national de contrôle et d'analyse des produits de la pêche et de l'aquaculture et de la salubrité des milieux.....	45.989.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	432.049.000
	7 ^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	143.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	143.000
	Total du titre III.....	895.244.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	8.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	8.000.000
	4 ^{ème} Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-03	Contribution au centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA).....	640.000.000
44-05	Contribution à la chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture.....	30.000.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation.....	1.000.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	671.000.000
	Total du titre IV.....	679.000.000
	Total de la sous-section I.....	1.574.244.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités.....	363.816.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	400.602.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	167.971.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	932.389.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat – Rentes d'accidents du travail.....	10.000
	Total de la 2ème partie.....	10.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	8.408.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	177.062.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	18.472.000
	Total de la 3ème partie.....	203.942.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	7.429.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	1.760.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	1.893.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	10.811.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	667.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	6.537.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	1.300.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	228.000
	Total de la 4ème partie.....	30.625.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	8.000.000
	Total de la 5ème partie.....	8.000.000
	Total du titre III.....	1.174.966.000
	Total de la sous-section II.....	1.174.966.000
	Total de la section I.....	2.749.210.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des productions halieutiques.....	2.749.210.000

Décret exécutif n° 22-34 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'industrie pharmaceutique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq-cent vingt-sept millions de dinars (527.000.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'industrie pharmaceutique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie pharmaceutique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'industrie pharmaceutique

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	77.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	120.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	6.000.000
	Total de la 1ère partie.....	203.000.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	10.000
	Total de la 2ème partie.....	20.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	1.000.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	50.000.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	10.000
	Total de la 3ème partie.....	51.010.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	14.400.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	10.450.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	20.000.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	6.000.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	100.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	5.000.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	1.000.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	20.000
	Total de la 4ème partie.....	56.970.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles.....	10.000.000
	Total de la 5ème partie.....	10.000.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale – Conférences et séminaires.....	5.000.000
	Total de la 7ème partie.....	5.000.000
	Total du titre III.....	326.000.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation.....	1.000.000
	Total de la 3ème partie.....	1.000.000
	4ème Partie	
	<i>Action économique – Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale – Contribution à l'agence nationale des produits pharmaceutiques.....	200.000.000
	Total de la 4ème partie.....	200.000.000
	Total du titre IV.....	201.000.000
	Total de la sous-section I.....	527.000.000
	Total de la section I.....	527.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie pharmaceutique..	527.000.000